



2023-2026

Service Enfance - Éducation

Services Municipaux Orée-d'Anjou

4, rue des Noues – Drain – 49530 Orée-d'Anjou

Tél. 02 40 83 50 13 – accueil@oreedanjou.fr

www.oreedanjou.fr

SOMMAIRE

Convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial et d'un Plan Mercredi

Préambule 10

I. LA COMMUNE D'ORÉE-D'ANJOU 11

A. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

B. DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

II. PUBLIC DU PEDT 13

A. ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET STRUCTURES DES ACCUEILS

B. FONCTIONNEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES / ALSH

C. CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PUBLIC CONCERNÉ

III. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT PEDT 19

A. LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

B. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

IV. PLANS D'ACTIONS ET ÉCHÉANCES 23

V. MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2023-2026 28

A. CONSTITUTION DES COMITÉS DE PILOTAGE

B. CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

C. ORGANISATION DES RENCONTRES

LABELLISATION PLAN MERCREDI 29

CONCLUSION 30

REMERCIEMENTS 30

ANNEXES



Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un Plan mercredi

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- Le/la maire de la commune d'Orée-d'Anjou ou le/la président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI Monsieur André Martin, dont le siège se situe à 4 rue des Noues – Drain – 49530 Orée-d'Anjou.
- Le préfet de Maine-et-Loire, M. Pierre ORY,
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Maine-et-Loire, M. Benoit DECHAMBRE,
- La directrice de l'action sociale de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire, Mme Nathalie Gilles

Conviennent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et/ou élémentaires de la commune d'Orée-d'Anjou dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

[Option selon la configuration locale] : Elle concerne également les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place pour les enfants scolarisés dans les écoles privées sous contrat situées sur le territoire de cette commune.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial/plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- Les équipes éducatives des écoles privées et publiques
- Les équipes éducatives des collèges privés et publics
- Les agents du service enfance-éducation
- Le service sport
- Le service culture
- L'association de la Turmelière
- Le CPIE

- Le centre socioculturel Rives de Loire
- Les représentants de parents d'élèves d'Orée-d'Anjou
- La direction Diocésaine
- Les élus de la commission enfance-éducation

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le/La maire ou le/la présidente de l'EPCI et ses partenaires conviennent des objectifs suivants :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir citoyen d'Orée-d'Anjou
- Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir leur environnement
- Favoriser les rencontres et les échanges dans un esprit de coopération et de bienveillance.

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial/plan mercredi

Le/La maire ou le/la présidente de l'EPCI et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial/plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité (annexe 1).

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

Quand les accueils de loisirs périscolaires ne sont pas organisés directement par la collectivité ou l'EPCI mais pour son compte par un autre acteur, la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal s'engage à veiller au respect de la charte par cet acteur.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale renseigne sur le document joint (annexe 2), en complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, les éléments suivants relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qu'elle organise ou qui sont organisés pour son compte le mercredi :

- liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus)
- nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus)
- typologie des activités
- typologie des partenaires
- typologie des intervenants

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- soutenir financièrement la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal en lui versant le fonds de soutien au développement des activités périscolaires aux conditions prévues par le décret du 17 août 2015 susvisé (qui réserve le bénéfice du fonds aux collectivités ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées) ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;

mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;
- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- verser aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale ayant conservé une organisation du temps scolaire comprenant 5 matinées et sous réserve de leur éligibilité, l'aide spécifique aux rythmes éducatifs qui soutient les activités périscolaires organisées les jours d'école autres que le mercredi dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune d'Orée-d'Anjou.

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Les équipes éducatives des écoles privées et publiques
- Les équipes éducatives des collèges privés et publics
- Les agents du service enfance-éducation
- Le service sport
- Le service culture
- L'association de la Turmelière
- Le CPIE
- Le centre socioculturel Rives de Loire
- Les représentants de parents d'élèves d'Orée-d'Anjou
- La direction Diocésaine
- Les élus de la commission enfance-éducation

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal.

Ou si la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale a fait le choix de déléguer la coordination et la mise en œuvre du projet à un opérateur dans le cadre d'une convention et/ou d'une délégation de service public, préciser la dénomination de l'opérateur qui a reçu cette délégation.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par la commune d'Orée-d'Anjou.

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Le cas échéant, les activités prévues dans le projet éducatif territorial et le Plan mercredi sont articulées avec celles proposées dans le cadre du ou des contrat(s) suivant(s) (contrat éducatif local (CEL), projet éducatif local (PEL), contrat enfance jeunesse (CEJ), contrat de ville ou de ruralité, contrat culturel, Cités éducatives, Territoires éducatifs ruraux, etc.) : Convention Territoriale Globale, Projet de Territoire, Plan Mercredi.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante : une rencontre par an.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter du 01/09/2023 jusqu'au 31/08/2023.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-

contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

À Orée-d'Anjou, le.....

La commune d'Orée-d'Anjou représentée par son
maire,

André MARTIN

Le préfet de Maine-et-Loire,

Pierre ORY

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale de Maine-et-Loire,

Benoit DECHAMBRE

La directrice de l'action sociale de la caisse
d'allocations familiales (CAF) de Maine-et-Loire,

Nathalie GILLES

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1. Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEdT/Plan mercredi :

Champtoceaux

Service enfance « Graines de Loire » APS-ALSH-mercredis
20 chemin du Voinard – Champtoceaux – 49270 Orée-d'Anjou

La Varenne

Service enfance « les Loustics » APS-ALSH-mercredis
28 rue d'Anjou - La Varenne – 49270 Orée-d'Anjou

Drain

Service enfance « L'îlot loisirs » APS-ALSH-mercredis
161 rue Abbé Bricard – Drain – 49530 Orée-d'Anjou

Liré

Service enfance « 1,2,3 soleil » APS-ALSH-mercredis
3 place du grand logis – Liré – 49530 Orée-d'Anjou

Bouzillé

Service enfance APS-ALSH-mercredis
3 rue de la mare à Margot – Bouzillé – 49530 Orée-d'Anjou

Saint-Laurent-des-Autels

Service enfance « les Petits Laurentais » APS-ALSH-mercredis
Impasse des Chesneaux – Saint-Laurent-des-Autels – 49270 Orée-d'Anjou

Saint-Sauveur-de-Landemont

Service enfance « 1,2,3, soleil » APS
2 rue de la Divatte – Saint-Sauveur-de-Landemont – 49270 Orée-d'Anjou

Saint-Christophe-la-Couperie

Service enfance « Quai des Lucioles » APS
Impasse des Lucioles – Saint-Christophe-la-Couperie – 49270 Orée-d'Anjou

Landemont

Service enfance APS-ALSH-mercredis
Rue des écoles – Landemont – 49270 Orée-d'Anjou

2. Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention PEDT/Plan mercredi :

Champtoceaux

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 40
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 70

La Varenne

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 20
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 28

Drain

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 25
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 48

Liré

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 25
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 40

Bouzillé

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 25
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 51

Saint-Laurent-des-Autels

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 24
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 24

Landemont

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 16
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 32

Saint-Christophe-la-Couperie

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 0
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 0

Saint-Sauveur-de-Landemont

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 0
Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 0

1. Activités :

- ✓ activités artistiques
- ✓ activités scientifiques
- ✓ activités civiques
- ✓ activités de découverte de l'environnement
- ✓ activités éco-citoyennes
- ✓ activités physiques et sportives

2. Partenaires :

- ✓ associations culturelles
- ✓ associations environnementales associations sportives
- ✓ équipe enseignante
- ✓ équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- ✓ structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

3. Intervenants (en plus des animateurs) :

- ✓ intervenants associatifs rémunérés
- ✓ intervenants associatifs bénévoles
- ✓ intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- ✓ parents
- ✓ enseignants
- ✓ personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

PRÉAMBULE

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, circulaire n°2013-017 du 6 février 2013, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des rythmes de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Ce projet relève, à l'initiative de l'ensemble des collectivités territoriales compétentes, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.

La commune d'Orée-d'Anjou, a souhaité faire de ce projet un outil de collaboration rassemblant les acteurs de l'éducation de la commune. L'enjeu principal de ce PEDT est de partager l'état des lieux de l'offre d'accueil et d'animation socio-culturelle à destination des enfants et des jeunes de 3 mois à 18 ans ainsi que leurs familles. Il s'agit d'évaluer leur pertinence, soutenir et pérenniser l'action éducative territoriale. Nous nous attachons à créer du lien entre les générations.

La commune d'Orée-d'Anjou détient la compétence sur les 0-14 ans (EAJE, périscolaire, ALSH, espaces ados) et le centre socioculturel pour les 13-18 ans.

Ce PEDT prend la forme d'un engagement, pouvant être contractuel, entre les collectivités, les services de l'État et les autres partenaires, pour une durée de 3 ans. Il est intrinsèquement évolutif selon les aléas et décisions politiques, afin de répondre aux besoins du territoire et de saisir les opportunités d'actions possibles.

Le PEDT est en lien avec deux autres dispositifs qui sont le projet de territoire et la Convention Territoriale Globale.

Le Projet de Territoire est un document prospectif et stratégique. Il vise à définir les enjeux du territoire, pour orienter ses choix et assurer la cohérence entre des domaines d'actions, de manière à promouvoir des projets d'aménagement et de développement, sur des thématiques variées.

La CTG (Convention Territoriale Globale) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires.



I. LA COMMUNE D'ORÉE-D'ANJOU

A - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

1. Son histoire

La commune nouvelle d'Orée-d'Anjou est née le 15 décembre 2015 de la fusion de 9 communes historiques :

- Bouzellé
- Champtoceaux
- Drain
- Landemont
- La Varenne
- Liré
- Saint-Christophe-la-Couperie
- Saint-Laurent-des-Autels
- Saint-Sauveur-de-Landemont

La création de la commune nouvelle a été votée par l'ensemble des élus le 8 juillet 2015. Elle a vu le jour officiellement le 15 décembre 2015, avec l'élection du maire et de ses adjoints. À cette date, la commune nouvelle est devenue la seule entité juridique, elle se substitue aux communes et à la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux. Depuis, les communes qui composaient la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux sont devenues des communes déléguées.

Depuis le 4 janvier 2016, la Communauté de Communes du Canton de Champtoceaux disparaît pour faire partie intégrante de Mauges Communauté qui regroupe les 6 communes nouvelles d'Orée-d'Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre, Sèvremoine, Beaupréau-en-Mauges et Chemillé-en-Anjou.

2. Une commune attractive

Cadre de vie : la commune d'Orée-d'Anjou bénéficie de qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles. Le territoire offre une diversité de paysages qui participent pleinement à la qualité du cadre de vie.

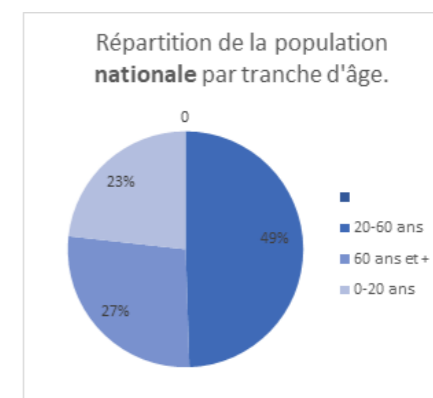
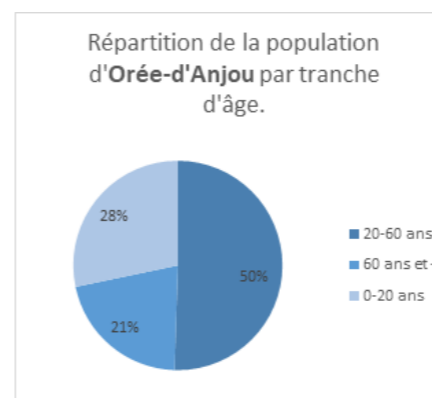
Bassin d'emploi : la commune bénéficie de l'influence de la métropole nantaise ce qui explique la singularité du territoire d'Orée-d'Anjou en matière de développement. Le territoire de la commune d'Orée-d'Anjou appartient à deux bassins de vie : celui d'Ancenis et l'agglomération Nantaise. La commune nouvelle intègre également les zones d'emploi de Nantes et d'Ancenis.

Par ailleurs, le taux de chômage sur le territoire est très faible, environ 4,5% par rapport à la moyenne nationale (7,2% fin 2022).

B - DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

1. Une répartition homogène sur le territoire

Orée-d'Anjou bénéficie d'une répartition relativement homogène de la population, c'est un territoire non polarisé. Au 1^{er} janvier 2023, la Commune nouvelle d'Orée-d'Anjou compte **16 776 habitants**.





La proportion de jeunes de 0 à 19 ans représente 28,3 % sur le territoire d'Orée-d'Anjou. On comptabilise 4.646 jeunes (en 2017) de moins de 20 ans. C'est une proportion supérieure aux moyennes nationales qui elle est de 23,50%. On en déduit qu'1 habitant sur 4 a moins de 20 ans.

2. Critères socio-économiques des familles

En 2019 :

Quotients	Pourcentages
De 0 à 600	9 %
De 601 à 900	21 %
De 901 à 1200	28 %
De 1201 à 1500	21 %
De 1501 à 1800	8 %
1801 et +	13 %
Total	100 %

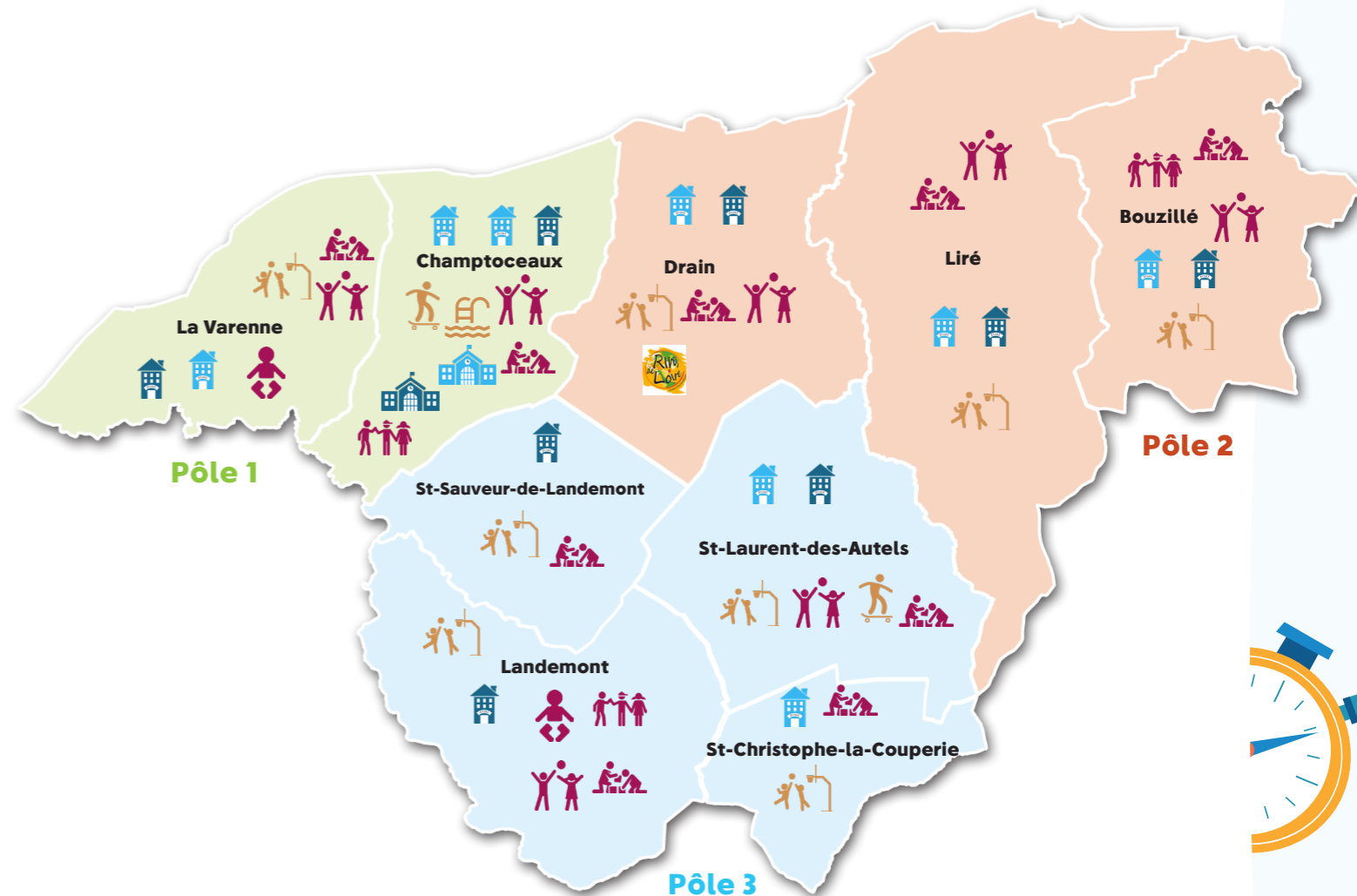
En 2023 :

Quotients	Pourcentages
De 0 à 600	16 %
De 601 à 900	16 %
De 901 à 1200	21 %
De 1201 à 1500	21 %
De 1501 à 1800	11 %
1801 et +	15 %
Total	100 %

En 2023, 47% des familles ont plus de 1201 € de quotient contre 42% en 2019. En 2023, 16% des familles ont un quotient inférieur à 600 € contre 9% en 2019. L'écart de richesse entre les familles d'Orée-d'Anjou s'amplifie, une attention doit continuer à être portée à l'accès aux services enfance. En termes de structure familiale, 7% des familles sont monoparentales.

II. LE PUBLIC DU P.E.D.T

A - ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET STRUCTURES D'ACCUEIL



EDUCATION	LIEUX D'ACCUEIL	EQUIPEMENTS DE LOISIRS	CENTRE SOCIOCULTUREL
<ul style="list-style-type: none"> École publique École privée Collège public Collège privé 	<ul style="list-style-type: none"> Multi-accueil Espace Ados Accueil périscolaire Accueil de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> City-stade Skate park Piscine 	<ul style="list-style-type: none"> Service jeunesse et Relais Petite Enfance

Pôle 1

► Champtoceaux

Pôle enfance « Graines de Loire »
APS-ALSH-mercredis
Ouverture 7h à 19h

Groupe scolaire les Garennes
8h45-12h / 13h30-16h15

Ecole privée Saint Nicolas
8h45-12h - 13h30-16h30

► La Varenne

Pôle Enfance « les Loustics »
APS-ALSH-mercredis
Ouverture 7h à 19h

EAJE « les P'tits Loupiots »
Ouverture de 8h30 à 18h

Ecole publique Henri Matisse
8h30-12h / 14h-16h30

Ecole privée Sainte Anne
8h45-12h / 13h45-16h45

Pôle 2

► Bouzillé

Service enfance APS-ALSH-mercredis
Ouverture de 7h à 19h

Espace ados pôle 2

École publique François Rabelais
8h45-12h / 13h45-16h15

École privée Notre Dame
8h45-12h / 13h45-16h45

► Drain

Service enfance « L'îlot loisirs »
APS-ALSH-mercredis
Ouverture de 7h à 19h

École publique « les Fritillaires »
8h45-12h15 / 13h45-16h15

École Notre Dame de l'Enfance
8h45-12h15 / 13h45-16h30

► Liré

Service enfance « 1,2,3 soleil »
APS-ALSH-mercredis
Ouverture de 7h à 19h

École primaire publique Charles Perrault
8h45-12h / 13h45-16h30

École privée mixte la Coulée Saint Joseph
8h45-12h / 13h30-16h30

Pôle 3

► Landemont

Service enfance
APS-ALSH-mercredis
Ouverture de 7h à 19h

EAJE « les Bout' Chou »
Ouverture de 8h à 18h

École Notre Dame
8h45-12h / 13h30-16h30

► Saint-Christophe-la-Couperie

Service enfance « Quai des lucioles »
APS
Ouverture de 7h00 à 19h00

École publique Petit Anjou
8h45-12h / 13h30-16h15

► Saint-Laurent-des-Autels

Service enfance « les Petits Laurentais »
APS-ALSH-mercredis
Ouverture de 7h à 19h

École publique la Fontaine
8h45-12h / 13h45-16h15

École privée l'Arche de Noé
8h30-12h00 / 13h30-16h30

► Saint-Sauveur-de-Landemont

Service enfance « 1,2,3, soleil »
APS
Ouverture de 7h00 à 19h00

École privée Arc en Ciel
8h45-12h00 / 13h30-16h30

Orée-d'Anjou

► Centre socioculturel associatif «Rives de Loire»

- Relais Petite Enfance
- Animation jeunesse-loisirs
- Point Info Jeunesse (PIJ)
- Chantier de jeunes
- Intervention dans les collèges
- Insertion +de 26 ans
- Animation familles
- Maisons de Services Au Public (MSAP)
- Animation pour tous
- Tiers lieu (atelier de bricolage)
- Conseiller numérique

► Collèges

- Collège public Georges Pompidou
- Collège privé Saint-Benoît

1. Les activités proposées

La commune organise également pour les enfants de 4 à 14 ans des séjours l'été et des stages sportifs sur les petites vacances scolaires. Nous proposons au total 11 séjours et 2 nuitées sur le territoire et à l'extérieur d'Orée-d'Anjou. Ces séjours sont basés sur les thèmes suivants : la culture artistique, la nature et le sport.

La volonté de la commune est de permettre aux enfants de :

- Découvrir des territoires
- Développer le vivre ensemble en se déconnectant des écrans
- Rencontrer et échanger
- Être plus autonome
- Bénéficier d'un cadre éducatif
- Se regrouper et de vivre des activités qu'ils ont choisies

L'offre d'animation en accueil de loisirs ou périscolaire est variée. Grâce aux bibliothèques et à la nouvelle ludo-médiathèque, les services enfance peuvent proposer des activités autour de la lecture et des jeux de société. Le service sport met à disposition des animateurs sportifs qui permettent aux enfants d'avoir accès à différentes activités sportives et aux sports émergents. Il y a sur le territoire le musée Joachim Du Bellay et l'association La Turmelière avec qui nous avons un partenariat pour diverses activités (activités culturelles, sportives et autour de l'environnement).

Les équipes d'animation proposent d'autres activités pédagogiques comme :

- La motricité
- Des ateliers cuisine
- Des grands jeux
- Des sorties nature
- Des sorties piscine
- Des activités manuelles
- Des sorties et activités culturelles
- Ateliers d'expression
- ...

2. Les activités sportives

La commune dispose d'un service sport qui rassemble 4 éducateurs titulaires d'une licence, d'un master ou d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – Activités pour tous (BP JEPS APT).

Sur le temps scolaire, le service sport propose de l'Education Physique et Sportive (EPS) pour tous les élèves d'Orée-d'Anjou, du CP au CM2 (de 6 à 11 ans) à hauteur d'une heure effective par semaine et par classe. Du CE1 au CM2 (de 9 à 11 ans) les écoles bénéficient du dispositif savoir nager. Le service sport a la volonté d'acquérir le dispositif savoir rouler grâce à la formation.

Le service propose également des activités durant les vacances scolaires à destination des accueils de loisirs et des espaces ados. Le service élargit son offre en proposant des stages et des séjours sportifs de différentes thématiques (collectifs, émergents...) pour les enfants de 9 à 12 ans et des activités intergénérationnelles qui réunissent enfants et grands-parents.

Le service sport est encore récent et tend à diversifier et multiplier ses offres pour tous.

B - FONCTIONNEMENT DES TEMPS PÉRISCOLAIRES/ALSH

1. L'organisation

En période scolaire : les lundis, mardis, jeudis et vendredis

Périscolaire matin : à partir de 7h et jusqu'au début de la classe
Périscolaire soir : à partir de la fin de la classe et jusqu'à 19h

Un petit-déjeuner est servi le matin et un goûter le soir.

Les mercredis et les vacances (ALSH)

De 7h à 9h : péricentre matin
De 9h à 12h : accueil périscolaire/de loisirs
De 12h à 14h : repas
De 14h à 17h : accueil périscolaire/de loisirs
De 17h à 19h : péricentre soir

Les familles peuvent inscrire leur enfant via le portail familles sur des créneaux de journées entières ou de demi-journées.

2. La tarification

Les familles sont facturées au quotient familial.

PÉRISCOLAIRE

Quotients	Tarifs à l'heure
De 0 à 600€	1,59 €
De 601 à 900 €	2,28 €
De 901 à 1200 €	2,57 €
De 1201 à 1500 €	2,94 €
De 1501 à 1800 €	3,10 €
Supérieur à 1800 €	3,59 €

En cas de présence non prévue, de retard dans les délais d'inscription ou d'un manque de justificatif pour une absence, le service facturera une pénalité à la famille.

MERCREDIS ET ALSH

Tarifcation des Mercredis	Quotients	Tarif des vacances scolaires
Tarifs/ heure		Tarif journée sans repas
0,50 €	De 0 à 600€	4,00 €
1,38 €	De 601 à 900 €	10,99€
1,66 €	De 901 à 1200 €	13,32€
2,08 €	De 1201 à 1500 €	16,65€
2,28 €	De 1501 à 1800 €	18,31€
2,70 €	Sup. à 1800 €	21,64€
Toute heure d'accueil matin ou soir du mercredi entamée est dûe		
Toute demi-journée entamée est facturée		

En cas de présence non prévue, de retard dans les délais d'inscription ou d'un manque de justificatif pour une absence, le service facturera une pénalité à la famille.

RESTAURATION SCOLAIRE

(Facturation au quotient familial depuis septembre 2021)

Quotients	Tarif du repas
De 0 à 600 €	3.39€
De 601 à 900 €	4.08€
De 901 à 1200 €	4.43€
De 1201 à 1500 €	4.54€
De 1501 à 1800 €	4.66€
Supérieur à 1800 €	4.77€
Repas PAI fourni par le restaurant	Tarif habituel
Repas PAI fourni par la famille	4.44€

En cas de présence non prévue, de retard dans les délais d'inscription ou d'un manque de justificatif pour une absence, le service facturera une pénalité à la famille.

3. Modalités d'inscription

L'inscription administrative pour tous les services d'Orée-d'Anjou se fait via « le portail familles », le lien est accessible sur le site www.oreedanjou.fr. Les familles peuvent retrouver sur ce site le règlement intérieur commun à l'ensemble des services et une aide à l'utilisation du portail familles.

Le portail permet aux familles d'inscrire leurs enfants sur l'ensemble des structures petite-enfance, enfance et jeunesse d'Orée-d'Anjou en ne remplissant qu'un seul dossier.

4. Modalités de communication

Nous communiquons avec les familles via :

- Le portail familles
- Le site www.oreedanjou.fr
- Les boîtes mails
- Les affichages dans les services enfance

Les familles sont invitées lors d'instances de concertation en commission de proximité réunissant l'équipe éducative, le maire délégué, les représentants de parents d'élèves, les agents du service enfance et les enfants délégués.

Des portes ouvertes sont organisées chaque année pour faire découvrir aux familles nos accueils et permettre de partager un moment convivial et d'échange avec eux.

C - CONNAISSANCE GÉNÉRALE DU PUBLIC CONCERNÉ

0 à 3 ans :

Citoyens de demain, les enfants de 0 à 3 ans ont besoin d'expérimenter en toute sécurité et à leur rythme dans un environnement calme et chaleureux. Ils ont besoin de développer leur autonomie et vivre l'expérience de la socialisation, de développer leur confiance en eux pour explorer le monde.

3 à 6 ans :

Les enfants de 3 à 6 ans ont besoin de se dépenser, d'explorer tout en suivant leur rythme qui demande également beaucoup de repos. Ils restent peu de temps sur une même activité, ils doivent pouvoir changer fréquemment. Ils développent leur autonomie dans un environnement qui doit être stable, et sécuritaire.

6 à 12 ans :

Les enfants de 6 à 12 ans ont besoin de se dépenser et d'appartenir à un groupe, ce qui implique la recherche de justice et d'équité. Ils s'affirment de plus en plus. Ils sont en constante recherche de savoir, sont curieux et ont besoin d'explorer, de manipuler ou de tester.

12 à 14 ans :

Les jeunes de 12 à 14 ans ont besoin d'affection, de sécurité et de communication tout en se détachant petit à petit de la famille. Ils sont dans un âge où les modifications morphologiques sont profondes. Ils ont besoin de s'identifier à autrui. Ils ont besoin de responsabilités, d'initiatives pour appartenir à un groupe.

14 à 17 ans :

Les jeunes de 14 à 17 ans sont dans une période de croissance et de développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte. Cette transition se caractérise par un rythme de changements morphologiques profonds. Ils ont besoin d'être entendus, écoutés, compris et reconnus par les adultes. Ils ont besoin d'action et à la fois de repos. Il est nécessaire de leur donner des responsabilités pour les laisser autonomes et leur donner petit à petit leur indépendance.

La commune d'Orée-d'Anjou tentera de répondre à ces besoins tout en prenant en compte la spécificité du territoire et les moyens qui lui sont donnés.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les structures sont adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap. L'accueil d'un enfant en situation de handicap dans nos structures implique une rencontre et un échange en amont avec la famille, l'enfant, le service enfance et les professionnels qui gravitent autour de la vie de l'enfant.

La collectivité s'engage à mettre à disposition des enfants ayant un suivi MDPH (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées), des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) sur les temps de restauration scolaire. Une convention pour l'accueil de ces enfants est rédigée avec un élu, le responsable du service, la famille et l'enfant.

III. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION DU PRÉCÉDENT P.E.D.T

L'évaluation du PEDT 2019-2021 a eu lieu avec la présence des différents acteurs (élus, agents, associations partenaires).

Ci-dessous une synthèse des plans d'actions qui ont été mis en place et les axes de travail pour l'écriture du PEDT 2023-2026.



Les 0-3 ans :

- Faute d'accueil individuel, une réflexion est à continuer sur le soutien des différents modes de garde collectifs et individuels.
- Les familles sont en demande d'accueil collectif (faute d'accueil individualisé).
- Les soirées thématiques touchent encore peu de familles, il faut les faire connaître et les faire évoluer.

Les 3-11 ans :

- Réflexion sur la création d'une charte de coopération entre les différents acteurs.
- Définition des 5 piliers éducatifs de la pause méridienne et formation de tous les agents pour repenser ce temps.
- Achats de gilets jaunes pour chaque élève d'Orée-d'Anjou (utilisation sur les temps scolaires et périscolaires).
- Création du Conseil Municipal Junior (CMJ).

Les 10-18 ans :

- Création du CMJ.
- Création d'un tiers lieu par le centre socioculturel Rives de Loire.
- Expérimentation de la reprise des 10-14 ans par la commune d'Orée-d'Anjou et des 13-17 ans par le centre socioculturel Rives de Loire.

A - LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Les nouveaux axes du projet politique portés par les élus nous ont servi de « fil conducteur » aux ateliers de concertation pour prendre en compte l'ensemble des enfants de 0 à 18 ans :

- **Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir citoyen d'Orée-d'Anjou.**
- **Favoriser les rencontres et les échanges dans un esprit de coopération et de bienveillance.**
- **Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir leur environnement.**

Les tranches d'âge se chevauchent dans les plans d'actions pour une meilleure prise en compte des âges passerelles.



Les groupes de travail mis en place

Trois groupes de travail ont été mis en place pour l'élaboration du Projet Éducatif de Territoire sur trois dates différentes. Les différents acteurs se sont inscrits à l'une ou plusieurs dates de leur choix. Ils ont réuni les partenaires suivants :

- Les équipes éducatives des écoles privées et publiques
- Les équipes éducatives des collèges privés et publics
- Les agents du service enfance-éducation,
- Le service sport
- Le service culture
- L'association La Turmelière
- Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Le centre socioculturel Rives de Loire
- Les représentants de parents d'élèves d'Orée-d'Anjou
- La direction diocésaine
- Les élus de la commission enfance-éducation

- > Une animation auprès du CMJ (Conseil Municipaux Junior) a également participé à l'écriture du projet.
- > Ne pouvant réunir tous les partenaires, une enquête d'évaluation du PEDT 2019-2021 leur a été envoyée.
- > Une enquête aux familles a également circulé via les réseaux sociaux pour connaître leurs besoins et leurs difficultés sur le territoire d'Orée-d'Anjou.

A - SYNTHÈSE DES TRAVAUX

Les trois groupes de travail

Les partenaires éducatifs ont travaillé de manière participative pour définir les objectifs opérationnels et généraux du PEDT ainsi que ses modalités d'évaluation et de vie. Ce travail s'est déroulé à l'écart du résultat des enquêtes familles, des partenaires et du travail du CMJ. Chaque groupe de travail a réuni en moyenne 18 personnes.

Les grandes lignes qui en sont ressorties sont les suivantes :

- L'échange pour un accueil toujours plus adapté aux jeunes enfants.
- Prendre plus en considération la journée de l'enfant.
- Donner la parole aux jeunes et aux enfants.
- Améliorer l'accueil des enfants porteurs de handicap.
- Ouvrir les enfants et les jeunes au sport, à la nature et à la culture.
- Rendre les jeunes plus autonomes.
- Être acteur pour les aider à construire leur avenir.
- L'ouverture à autrui.
- Répondre au besoin de mobilité.
- Améliorer la vie en collectivité pour les 3-11 ans.
- Captiver et impliquer les jeunes pour compenser l'absence de proposition aux publics des 14-18 ans.
- Ouvrir les services et communiquer avec les nouvelles familles arrivant sur le territoire.



Le Conseil Municipal Junior

À l'aide d'un photolangage, les jeunes ont pu s'exprimer sur leurs souhaits pour construire le PEDT.

Voici la synthèse de leur travail qui a inspiré le reste du travail :

LE HANDICAP

Favoriser d'avantage l'accès aux personnes avec un handicap moteur (piscine, bâtiments, marches...)

L'INTERGÉNÉRATIONNEL

Développer d'avantage les animations entre les personnes âgées et les enfants.

L'ENVIRONNEMENT

Développer la sensibilisation aux jets des déchets (plus de « Nettoyons la nature »...)

Cet atelier a réuni 10 jeunes.

Une enquête d'évaluation

Nous avons reçu 12 réponses de la part des partenaires éducatifs (partenaires listé page 11). L'enquête d'évaluation a été diffusée à l'ensemble des partenaires par mail.

Les partenaires ont une connaissance fragile du PEDT. Pour la plupart, ils ne s'en sont pas inspirés dans leurs actions. Ils se sont sentis peu investis dans la mise en œuvre du projet. Ce constat peut s'expliquer avec la crise du COVID qui a freiné les rencontres. Les enseignants et les agents font moins le lien avec les partenaires que les chef(fe)s d'établissement, directeurs d'écoles et de collèges, responsable de service ou animateurs dans les associations.

Il y a un réel besoin de concertation entre tous les acteurs éducatifs d'Orée-d'Anjou pour les impliquer, se connaître et donner plus de sens à leur travail et aux projets.

Une enquête aux familles

Nous avons reçu 64 réponses des familles. Les familles ont été questionnées sur leurs besoins, leurs attentes et leurs connaissances sur les différentes structures d'accueils d'enfants et de jeunes sur le territoire d'Orée-d'Anjou.

L'enquête a été diffusée via les réseaux sociaux, le portail familles et sur le site d'Orée-d'Anjou.

Tranche d'âge des 0-3 ans :

L'enquête confirme la difficulté des familles de trouver un mode de garde sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur le pôle 2 qui n'a pas d'accueils collectif. Les 2 EAJE communaux (La Varenne et Landemont) sont éloignés du pôle 2. Le manque d'assistantes maternelles est une problématique qui concerne l'ensemble du territoire.

Les familles expriment le souhait d'avoir plus de proximité avec la Protection Maternelle Infantile (PMI) à Orée-d'Anjou (basée au Fuiet aujourd'hui).

Certaines familles méconnaissent l'existence de passerelles (ex : EAJE vers périscolaires) et manquent d'informations à ce sujet. Elles encouragent ce genre d'initiative pour le rythme et le bien-être de leur enfant.

Tranche d'âge des 3-11 ans :

L'enquête souligne un souci de mobilité pour aller vers les périscolaire mercredis et les accueils de loisirs. Ils regrettent la non-ouverture de tous les accueils de loisirs sur les communes. Pour certains les déplacements ne sont pas toujours aisés selon leur lieu de travail.

Suite à des hausses d'effectifs, les familles appréhendent les listes d'attentes sur les périscolaires et les accueils de loisirs.

L'enquête révèle que le temps méridien reste un temps conflictuel malgré les efforts et les solutions mis en place par les équipes enfance.



Tranche d'âge des 10-18 ans :

L'enquête met en évidence un souci de mobilité pour les 10-18 ans. Les jeunes n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer avec un adulte. Ils ont besoin d'autonomie pour circuler entre les différentes communes déléguées pour leurs activités extrascolaires et ont besoin d'un accès aux gares.

Les familles trouvent difficilement lisible l'offre pour les 10-18 ans. Effectivement, de 10 à 14 ans, ils doivent se référer aux espaces ados qui sont communaux et de 14 à 18 ans, c'est le centre socioculturel Rives de Loire qui en a la compétence.

Les liens avec le centre socioculturel doivent être renforcés pour accompagner les jeunes et les familles sur l'information jeunesse, l'orientation et le loisir.

Les familles regrettent une communication tardive des activités et les jeunes aimeraient avoir accès à des offres de loisirs les samedis.

Les jeunes de 15-18 ans s'ennuient sur le territoire. Ils ont besoin de se retrouver en autonomie et de participer à des projets concrets.

Commun à toutes les tranches d'âges :

Les familles disent avoir peu connaissance des offres sport et culture pour les enfants et les jeunes, ni du Projet Éducatif de Territoire. Il est donc probable que cette méconnaissance puisse engendrer un manque d'implication de leur part. On remarque aussi que les familles utilisent et connaissent peu les services du centre socioculturel Rives de Loire.

PLANS D'ACTION



IV. PLANS D' ACTIONS ET ÉCHÉANCES



Les intentions éducatives partagées par les élus et les partenaires gravitent autour d'une même thématique,

Le Vivre Ensemble.

LÉGENDE :

- À construire
- Existant, à améliorer
- Existant, à maintenir

INTENTION ÉDUCATIVE : PERMETTRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DE DEVENIR CITOYEN D'ORÉE-D'ANJOU

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Échéance et statut	Plans d'actions
Poursuivre et soutenir les opportunités de rencontres des différents acteurs éducatifs	Développer des temps d'échanges de pratiques entre les acteurs éducatifs du territoire.	2024	Créer des groupes de travail par thématiques.
	Développer les liens établissements scolaires/ services du territoire.	2024	Faire intervenir les acteurs éducatifs du territoire dans les écoles. Accueillir les écoles dans les différents équipements municipaux et associatifs du territoire pour créer du lien et des échanges.
Contribuer à améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap	Entendre le besoin des parents dans la réflexion des accueils.		Rencontrer les acteurs éducatifs qui accueillent l'enfant.
	Contribuer à améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.	2023	Favoriser l'initiation à la langue des signes pour les acteurs éducatifs. Étendre l'accompagnement sur les temps de restauration scolaire. S'assurer d'un accès adapté pour les enfants en situation de handicaps dans les structures d'accueils.
Donner et entendre la parole des enfants et des jeunes	Encourager l'autonomie des jeunes à travers leur engagement citoyen sur le territoire.	2024	Créer un conseil de jeunes centre socioculturel. Continuer le conseil municipal junior (CM2/6 ^{ème}). Réfléchir à la création d'un passeport civisme.
	Suggérer des conseils d'enfants dans les établissements scolaires qui n'en possèdent pas.		Donner la parole aux enfants lors d'instances de concertation avec l'équipe éducative, les élus, le service enfance et les représentants de parents d'élèves.
	Encourager les jeunes à devenir autonomes dans leurs pratiques culturelles, sportives, sociales et de loisirs.	2025	Réfléchir à la mise à disposition de lieux.
	Sensibiliser les jeunes au harcèlement, au sexisme, aux conduites à risques et aux gestes qui sauvent.		Favoriser les interventions dans les établissements scolaires. Aller vers les jeunes dans leurs lieux de rencontres grâce à l'outil mobile du centre socioculturel.

INTENTION ÉDUCATIVE : PERMETTRE AUX ENFANTS ET AUX JEUNES DE DÉCOUVRIR LEUR ENVIRONNEMENT

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Échéance et statut	Plans d'actions
Développer l'offre d'accueil et de loisirs	Valoriser le métier d'assistante maternelle sur le territoire.	2024	Travailler avec le RPE sur les modalités de soutien à l'installation de MAM.
	Améliorer et faciliter l'outil portail famille.		Réfléchir avec l'entreprise en charge du logiciel à une amélioration de l'interface.
	Développer l'offre de séjours.		Continuer à développer l'offre en cours et créer un projet de départ à l'international pour les jeunes.
	Développer l'offre de stages sur le thème du sport, de la culture et de la nature à la Maison de la Vallée pour tous les publics.		Étendre les partenariats avec les intervenants locaux (club photos, club d'astronomie...)
Renforcer et multiplier les activités culturelles et sportives de proximité	Mettre en cohérence l'offre de loisirs ados dans son ensemble (10-18 ans)		S'adapter à l'évolution des jeunes dans les offres de loisirs. Faire connaître les nouvelles associations destinées aux ados et soutenir les chantiers de jeunes. Faire connaître le forum des métiers sur le territoire. Eclaircir le lien et le portage des activités pour les ados.
	Développer l'offre sportive pour les jeunes enfants.		Adapter l'offre sportive aux plus jeunes enfants grâce aux associations sportives, aux animateurs sportifs et aux différents intervenants adaptés (bébés nageurs, motricité...)
Orienter et accompagner les enfants et les jeunes à s'engager pour leur environnement	Renforcer l'offre culturelle.		Favoriser et faciliter l'accès aux bibliothèques et à la ludo-médiathèque à toutes les écoles. Faire vivre le parcours EAC (Éducation Artistique et Culturelle) dans les écoles. Soutenir les associations culturelles du territoire (musique, théâtre...)
	Favoriser l'initiation et la découverte de la piscine pour les plus jeunes.		Réfléchir à proposer un temps d'initiation à l'aisance aquatique pour les 5-6 ans sur les temps scolaires. Créer des créneaux de cours de natation pour les 4-5 ans.
	Permettre aux associations sportives et culturelles d'être visibles auprès des familles pour les inciter à participer aux événements proposés.		Proposer une plaquette commune entre les différents intervenants qui concerne le public du service enfance éducation. Créer une application mobile pour faciliter l'accès aux informations sportives et culturelles.
	Apprendre à bien se nourrir.		Sensibiliser les publics au jardinage, au compostage et au gaspillage dans les restaurants scolaires. Continuer à développer les objectifs du plan alimentaire de référence répondant à une alimentation saine et durable.
	Créer un lien affectif avec leur environnement.	2024	Développer les activités nature en famille et les expériences sensorielles.
	Mobiliser les partenaires de l'éducation à l'environnement et au développement durable.		Valoriser les activités en extérieures et l'initiative "l'école dehors".

Développer l'offre d'accès à la mobilité.	Développer des outils de mobilité.	2026	Renforcer l'accessibilité aux liaisons douces sur l'ensemble du territoire.
	Favoriser l'autonomie des enfants et des jeunes dans leurs déplacements.		Continuer à développer la formation "savoir rouler à vélo" pour sécuriser et impulser l'autonomie de déplacement des enfants et des jeunes.
	Orienter les familles vers les services adaptés et/ou appropriés répondant à leurs besoins.		Rendre mobile l'animation et l'information du centre socioculturel.
	Favoriser les sorties extérieures avec les enfants et les jeunes.		Proposer à des bénévoles retraités d'accompagner les équipes pour faciliter les sorties extérieures.

INTENTION ÉDUCATIVE : FAVORISER LES RENCONTRES ET LES ÉCHANGES DANS UN ESPRIT DE COOPÉRATION ET DE BIENVEILLANCE			
Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Échéance et statut	Plans d'actions
Permettre aux enfants et aux jeunes de grandir sereinement.	Renforcer les temps de passerelles pour permettre aux enfants et aux jeunes de mieux appréhender les nouveaux services.		Développer les passerelles EAJE/assistantes maternelles vers périscolaires/écoles. Développer les passerelles CM1/CM2 vers collèges/espaces ados. Développer les passerelles des espaces ados vers le centre socioculturel.
	Développer les activités avec les séniors.		Proposer aux retraités de venir partager un repas avec les enfants occasionnellement dans les restaurants scolaires. Créer une liste de bénévoles retraités (lecture, accompagnement aux devoirs, activités ALSH...) Soutenir l'association l'outil en main. Maintenir l'offre d'ateliers intergénérationnels du centre socioculturel.
	Développer les échanges interculturels pour favoriser les rencontres à l'échelle européenne.	2024	Mettre en œuvre des projets d'échange avec le comité de jumelage pour les jeunes avec le centre socioculturel.
Favoriser la création de projets intergénérationnels et interculturels.	Mettre en place des échanges avec les EHPAD.	2024	Proposer des animations pour créer du lien entre les enfants/jeunes et les résidents des EHPAD.
	Créer des événements interculturels en lien avec le service culture.		Proposer aux écoles des cycles thématiques pour mettre en valeur différentes cultures aux enfants.
	Partager les enjeux de la parentalité entre les différents acteurs.		Mobiliser les familles sur ces temps grâce au secteur famille du centre socioculturel.
Organiser des temps d'échange entre les différents acteurs éducatifs.	Favoriser des temps d'échange inter associatifs.	2023	Créer des instances de travail entre les différentes associations pour soutenir des projets communs.
	Faciliter l'accès des familles dans nos accueils.		Inviter les familles lors de portes ouvertes/forums dans les services enfance, petite enfance et jeunesse et y inviter les partenaires qui gravitent autour des trois tranches d'âges. Créer une plaquette regroupant toutes les informations, modalités d'inscriptions et règlements du service enfance éducation et du centre socioculturel.
	Améliorer l'interface enfance éducation du site Orée-d'Anjou pour une meilleure visibilité des offres et des services.		Refonte du site internet d'Orée-d'Anjou.
	Rendre plus lisible l'offre d'activité jeunesse sur le territoire.	2026	Créer une application mobile.



V. MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2023-2026

A - CONSTITUTION DES COMITÉS DE PILOTAGE

- Élus Enfance-Éducation
- Centre socioculturel Rives de Loire
- Service Enfance-Éducation
- Représentants des écoles et collèges

Le comité de pilotage aura également pour mission de considérer l'enfant et le jeune dans sa globalité, dans toute sa dimension, quel que soit son environnement en favorisant une communication entre les partenaires éducatifs.

B - CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

Les partenaires éducatifs qui participeront aux groupes de travail sont les mêmes que ceux énoncés dans la démarche de concertation qui a servi à l'écriture de ce PEDT.

C - ORGANISATION DES RENCONTRES

Le rôle principal des groupes de travail est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les différents temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

PARTAGER des constats relatifs à la mise en œuvre du PEDT.

ÉCHANGER des informations entre partenaires.

IDENTIFIER certaines difficultés, d'éventuels dysfonctionnements.

FORMULER des pistes d'améliorations possibles pour atteindre au mieux les objectifs du PEDT.

RESTER EN VEILLE sur les questions d'enfance et de jeunesse.

DÉTERMINER les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire pour atteindre les objectifs éducatifs partagés.

Deux groupes de travail auront lieu par année scolaire et seront organisés et animés par le directeur du service enfance-éducation. Ils auront pour mission de faciliter le bon déroulement des phases de conception du projet, de suivi et d'évaluation. Pour cela il doit être en relation avec les élus, les acteurs et les intervenants. Il doit également être l'interlocuteur des partenaires.

LABELLISATION PLAN MERCREDI

Le Label « Plan Mercredi » a pour but de créer un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires éducatifs, en lien avec les projets d'école. Pour les collectivités ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la dimension éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

(Source : site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports)

La collectivité dispose de la labellisation Plan Mercredi depuis le 22 novembre 2019.

Elle souhaite continuer de répondre aux engagements qui sont les suivants :

(Engagements en lien avec les plans d'actions du PEDT)

1/ La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

- Elaboration du PEDT avec tous les acteurs éducatifs (écoles, services enfance, intervenants...)
- Echange entre les différents acteurs éducatifs sur les projets tout au long de l'année

2/ L'accueil de tous les publics

- Encadrement des enfants porteurs de handicap sur les temps scolaire ou méridien grâce à des contrats AESH.
- Tarification au quotient familial
- Amélioration de la communication avec les familles

3/ Mise en valeur de la richesse des territoires

- Renforcer le partenariat avec les services et associations culturelles, sportives et d'activités nature
- Donner la parole aux familles du territoire

4/ Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités proposées restent des activités de loisirs, non obligatoire et ont une approche ludique
- Une attention est portée au rythme de l'enfant (libre choix, attentes, besoins)

La commune d'Orée-d'Anjou fait la demande de poursuivre la labellisation Plan Mercredi.



CONCLUSION

L'écriture de ce PEDT a réuni au total 34 participants qui ont, par leur mobilisation et leur participation, enrichi les échanges pour la co-construction d'un nouvel environnement éducatif. Les principales actions à piloter sont les suivantes :

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Améliorer considérablement la mobilité sur le territoire
- Développer les offres pour les pré-adultes
- Elargir les offres de loisirs pour les 10-13 ans
- Améliorer les modes de communication avec les usagers
- Développer l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire

La création de groupes de travail entre tous les partenaires permettra de faire vivre le projet et avoir une cohérence éducative entre tous les différents acteurs.

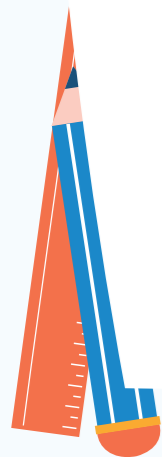
REMERCIEMENTS

Ce projet s'inscrit dans la continuité du travail partenarial entrepris sur l'éducation, et nous tenons à remercier chacun des participants ayant contribué à son écriture, qu'il soit élu, institutionnel, associatif, agent communal, intervenant ou parent d'élève.



Service Enfance-Éducation
 Dirigé par Sébastien TESSIER
enfance.education@oreedanjou.fr

Services Municipaux Orée-d'Anjou
 4 rue des Noues
 CS 10025 - Drain
 49530 Orée-d'Anjou
 Tél : 02 40 83 50 13
 E-mail : accueil@oreedanjou.fr
www.oreedanjou.fr



direction des services départementaux
 de l'éducation nationale
Maine-et-Loire

FICHE ACTION 1

INTENTION ÉDUCATIVE :

Permettre aux enfants et aux jeunes de devenir citoyen d'Orée-d'Anjou

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Poursuivre et soutenir les opportunités de rencontres des différents acteurs éducatifs

Objectif opérationnel

Développer des temps d'échanges de pratiques entre les acteurs éducatifs du territoire

Problématiques traitées

- Connaissance fragile du PEDT pour certains partenaires, sentiment d'avoir été peu investi sur le précédent
- Besoin de concertation pour une meilleure cohérence éducative

Public visé

Les acteurs éducatifs du territoire

Moyens d'évaluation

- Plus de projets en commun dans l'année ?
- Une meilleure connaissance/communication entre les différents partenaires

Plans d'actions

Créer des groupes de travail par thématiques

Partenaires mobilisés

- La Turmelière scolaires privés et publics
- Le Centre Socioculturel Rives de Loire
- Le CPIE
- Les équipes éducatives des établissements
- Les agents du service Enfance-Education
- Le service Sport
- Le service Culture

Moyens utilisés

Sous forme de groupes de travail et d'échanges de pratiques.

Humains : le chargé de projet PEDT et les partenaires concernés
Matériels : lieux propices au travail de groupe + ateliers adaptés à l'échange
Financiers : temps de travail des agents

Echéance/statut

À construire : 2024

FICHE ACTION 15

INTENTION ÉDUCATIVE :

Permettre aux enfants et aux jeunes de découvrir leur environnement.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Renforcer et multiplier les activités culturelles et sportives de proximité.

Objectif opérationnel

Renforcer l'offre culturelle

Problématiques traitées

- L'offre culturelle touche encore peu de familles sur le territoire
- Toutes les écoles n'ont pas accès aux bibliothèques

Public visé

Les enfants scolarisés sur le territoire

Moyens d'évaluation

- Les enfants vont tous au moins une fois par an dans une bibliothèque dans le cadre scolaire ?
 - Des malles de livres tournent entre les différentes écoles et selon les tranches d'âges tous les trimestres ?
- Vie du parcours EAC dans toutes les écoles ?

Plans d'actions

- 14 écoles sur 16 ont accès à une bibliothèque sans coût de transport
- Faire vivre le parcours EAC (Education Artistique et Culturelle) dans les écoles
- Soutenir les associations culturelles du territoire

Partenaires mobilisés

- Service Enfance – Éducation (responsable affaires scolaires)
- Les équipes éducatives des collèges et écoles privés et publics
- Service culture

Moyens utilisés

Humains : le chargé de projet PEDT et les partenaires mobilisés
Matériels : mise à disposition de malle ou de navettes pour aller jusqu'aux bibliothèques/ ludo-médiathèque du territoire – référentiel des associations culturelles sur le territoire
Financiers : selon l'organisation

Echéance/statut

À construire : 2024

Portrait social du territoire d'Orée d'Anjou

ZOOM sur la petite enfance l'enfance la jeunesse et les familles

Mai 2021

VOTRE CONTACT



Coninckx Kaline

kconinckx@kpmg.fr

06 13 09 25 67



Objectif opérationnel

Améliorer l'interface enfance – éducation du site Orée-d'Anjou pour une meilleure visibilité des offres et des services.

Plans d'actions

Refonte du site internet d'Orée-d'Anjou

Problématiques traitées

- Lisibilité compliquée pour les usagers :
- Chaque service enfance possède une entrée par commune déléguée sur le site
 - Chaque page ne contient pas les mêmes informations (règlements, menus, horaires...)
 - Harmonisation dans le fonctionnement mais pas dans la communication

Partenaires mobilisés

- Service Enfance – Éducation
- Service Communication

Public visé

Les familles du territoire

Moyens utilisés

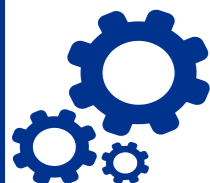
Humains : les partenaires mobilisés
Matériels : service communication en charge de la refonte
Financiers : service communication en charge de la refonte

Moyens d'évaluation

- Les informations sont-elles plus facilement accessibles ?
- Les informations sont plus cohérentes entre les différents accueils ?
- Une seule page pour tous les services petite enfance/enfance/jeunesse ?

Echéance/statut

Existant mais à améliorer.
(Projet déjà en cours.)



Précisions de lecture



Le portrait de territoire analyse un certain nombre d'indicateurs issus de :

- Les bases de données publiques du recensement de l'INSEE accessibles via le site Internet de l'INSEE
- La base de données FILOSOFI également accessible en open data via le site de l'INSEE pour recueillir des données sur les revenus
- Les bases de données des allocataires CAF à l'échelle communale et supra-communale accessibles en open data sur le site Internet de la CAF
- Les données produites par les partenaires institutionnels, et tout particulièrement le département du Maine-et-Loire ainsi que l'ensemble des services et partenaires produisant des données sur le profil des bénéficiaires



L'exploitation des données INSEE – quelques précisions

- Concernant plus précisément les bases de données INSEE, le dernier recensement a eu lieu en 2017 : c'est donc l'année de référence des données sociodémographiques fournies par l'INSEE.
- Les données du recensement en vigueur pour une année N sont publiées en N+3. De ce fait, elles sont généralement critiquées car considérées comme « anciennes » et éloignées des observations que les collectivités peuvent faire en N+3. En réalité, les données du recensement ne sont pas anciennes et tiennent compte de phénomènes récents.
- Le recensement est dit « tournant ». Ainsi :
 - Pour les communes de plus de 10 000 habitants, 8% de la population est recensée chaque année. En compilant 5 années d'enquête, l'Insee extrapole les résultats à l'ensemble de la population.
 - Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête globale est réalisée tous les 5 ans. Pour donner des chiffres du Recensement Général de la Population chaque année, l'Insee interpole ou extrapole les résultats en fonction notamment de l'évolution du parc de logements de la commune.
- Ainsi, le dernier recensement en vigueur, publié en juin 2020 et dont les données font état des caractéristiques de la population au 01.01.2017, est composé des années d'enquêtes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 comprenant ainsi des années récentes. Le futur recensement 2018 publié en juin 2021 contiendra les résultats des années 2016 à 2020.

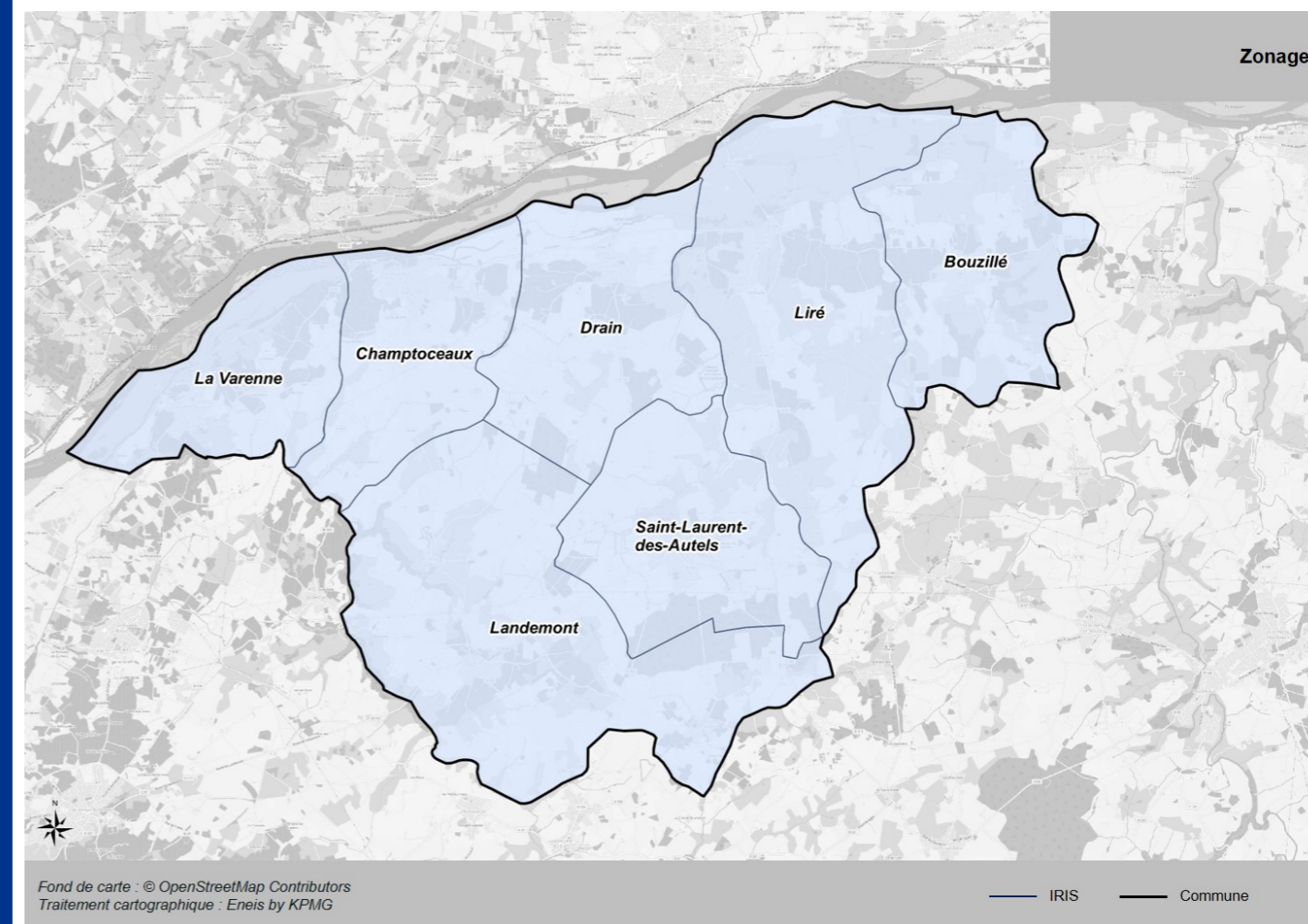


Précisions de lecture



Les échelons de comparaison

- De façon à mettre en perspective les données statistiques de la ville d'Orée d'Anjou, l'analyse s'appuie sur la mise en évidence de plusieurs échelons de comparaison :
 - Les IRIS (correspondant aux communes déléguées)
 - La ville d'Orée d'Anjou
 - CA Mauges communauté
 - Le département
 - La France Métropolitaine
- L'objectif de cette comparaison n'est pas de positionner la commune par rapport à ces territoires dans l'optique de fixer un objectif de rattrapage éventuel sur tels ou tels indicateurs. Le but est uniquement de fournir des valeurs indicatives d'encadrement permettant de situer la commune.
- Par ailleurs, de manière à offrir une analyse plus fine, certaines données sont présentées à l'échelle infra-communale au niveau des IRIS. L'Iris, construction statistique de l'Insee, constitue la « brique » de base en matière de diffusion de données infra-communale, les « quartiers » désignés par l'IRIS ici correspondent aux périmètres des communes déléguées hormis pour Landemont qui regroupe également les communes déléguées de Saint-Christophe-la-Couperie et Saint-Sauveur-de-Landemont.
- Orée d'Anjou compte ainsi **7 IRIS** représentés sur la carte ci-après :





Précisions de lecture

L'analyse de l'offre



- Ce document n'a pas vocation à répertorier l'ensemble des acteurs et actions sur chacune des thématiques présentées mais à identifier les problématiques rencontrées par les acteurs dans la mise en œuvre de leurs actions et les manques ou besoins du territoire dans le parcours d'accompagnement des habitants.
- De même, les enjeux relevés le sont en partie au travers du prisme des partenaires rencontrés.

Echanges partenaires et acteurs locaux : 16 échanges et/ou relai d'informations

Structures	Contact
Centre social Rives de Loire	Philippe Etienne
Service Solidarités-Santé Mauges Communauté	Marina Jourdon
Service Aménagement du territoire	Leïla Thominaux
ADMR Entraide	Julie Le Goupil
SSIAD	Abéric Buton
Association des professionnels de santé	Françoise Courtet
Contrat Local de Santé Mauges Communauté	Claire Cognier
Accueil de jour pour personnes désorientées	Clémence Defois
Association des professionnels de santé	Jean-baptiste Cuiengnet
Mission Locale du Choletais	Amélie Renaudier
AGIREC	Béatrice Sourice
Mooj	Moric Lataste
Secrétaires de mairie	Evelyne Coatrieux , Abeline Marsault, Chantal Belgeri, Morgane Citroen, Solange Coustaud
Groupe Gambetta	Corinne Dufaud
CAF	Aurélie Le Ray
Données CARSAT	Échanges par mèl (adresse générique)



L'enquête population

L'enquête à destination de la population a interrogé 8 thématiques :

L'accès aux droits

Les mobilités et transports au sein de la commune

Le cadre de vie et lien social

La santé et la prévention

L'activité – l'emploi

Le logement

L'enfance-jeunesse

Les seniors

L'enquête population

Profil des répondants

555 habitants ont répondu au questionnaire soit 3,4% de la population d'Orée d'Anjou.

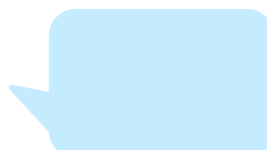
Une majorité d'habitants de Champtoceaux ont répondu à l'enquête (18,7%), de Landemont (15,1%), Drain (13%), Liré (12,8%), Saint-Laurent-des-Autels (12,6%), La Varenne (9,9%) et plus à la marge Bouzillé, Saint-Sauveur-de-Landemont et Saint-Christophe-La-Couperie ; représentant globalement le poids des habitants de ces quartiers au sein d'Orée d'Anjou.

Les habitants ayant répondu présentent un profil majoritairement de :

- Femmes
- Ayant entre 20 et 39 ans, et plus globalement entre 20 et 59 ans
- Vivant en couples avec des enfants
- Installées sur le territoire depuis plus de 10ans
- Propriétaires
- Habitant en maison
- En emploi à temps plein ou à temps partiel
- Disposant d'un revenu mensuel y compris prestations sociales entre 2 500 € et 4 000 €
- Percevant des allocations familiales
- Mais ne disposant pas d'autres revenus (prime d'activité, RSA) **car n'y ayant pas droit**

Lecture des résultats

Les paroles des habitants qui sont issues des questions ouvertes du questionnaire sont mises en avant par le symbole suivant



Les résultats sont à lire avec précaution, le nombre de réponses ne représentant qu'une faible part de la population d'Orée d'Anjou. Certaines réponses notamment aux questions ciblant un public précis (les parents, les seniors) sont encore moins représentatives du fait de cette exclusivité, mais l'enquête permet néanmoins de donner quelques tendances.

L'enquête population

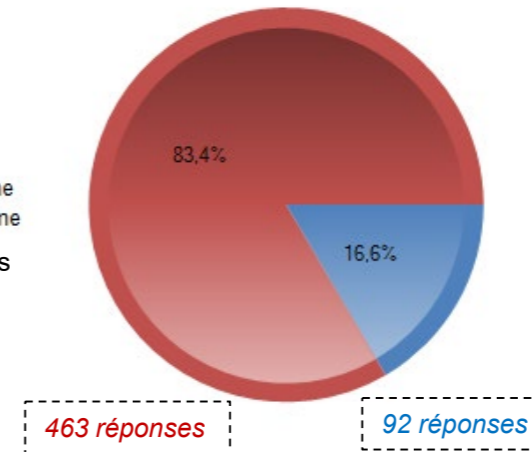
Profil des répondants

Les habitants ayant répondu présentent un profil majoritairement de :

- Femmes
- Ayant entre 20 et 39 ans, et plus globalement entre 20 et 59 ans
- Vivant en couples avec des enfants
- Installées sur le territoire depuis plus de 10ans

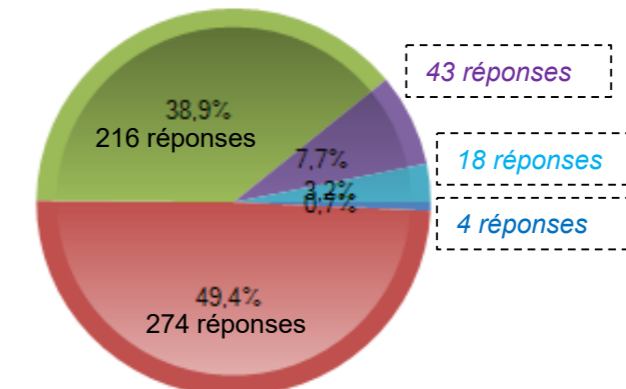
Vous êtes...

un homme
une femme
555 réponses



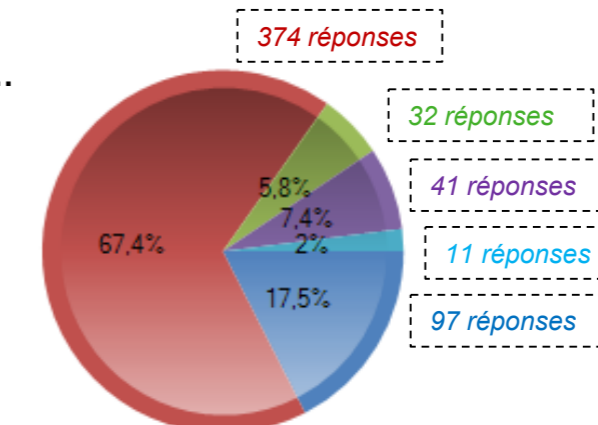
Vous avez...

Moins de 20 ans
Entre 20 et 39 ans
Entre 40 et 59 ans
Entre 60 et 74 ans
Plus de 75 ans
555 réponses



Actuellement, vous vivez...

En couple
En couple avec enf...
Seul(e) sans enfant(s)
Seul(e) avec enfant(s)
Autre : chez les parents
555 réponses

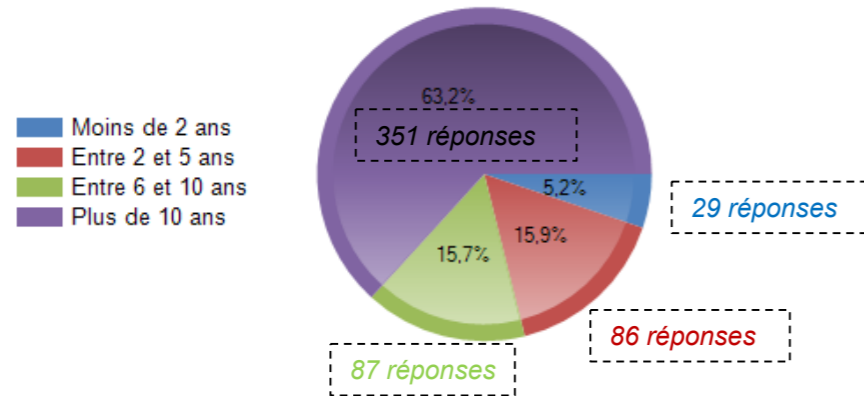


L'enquête population

Profil des répondants

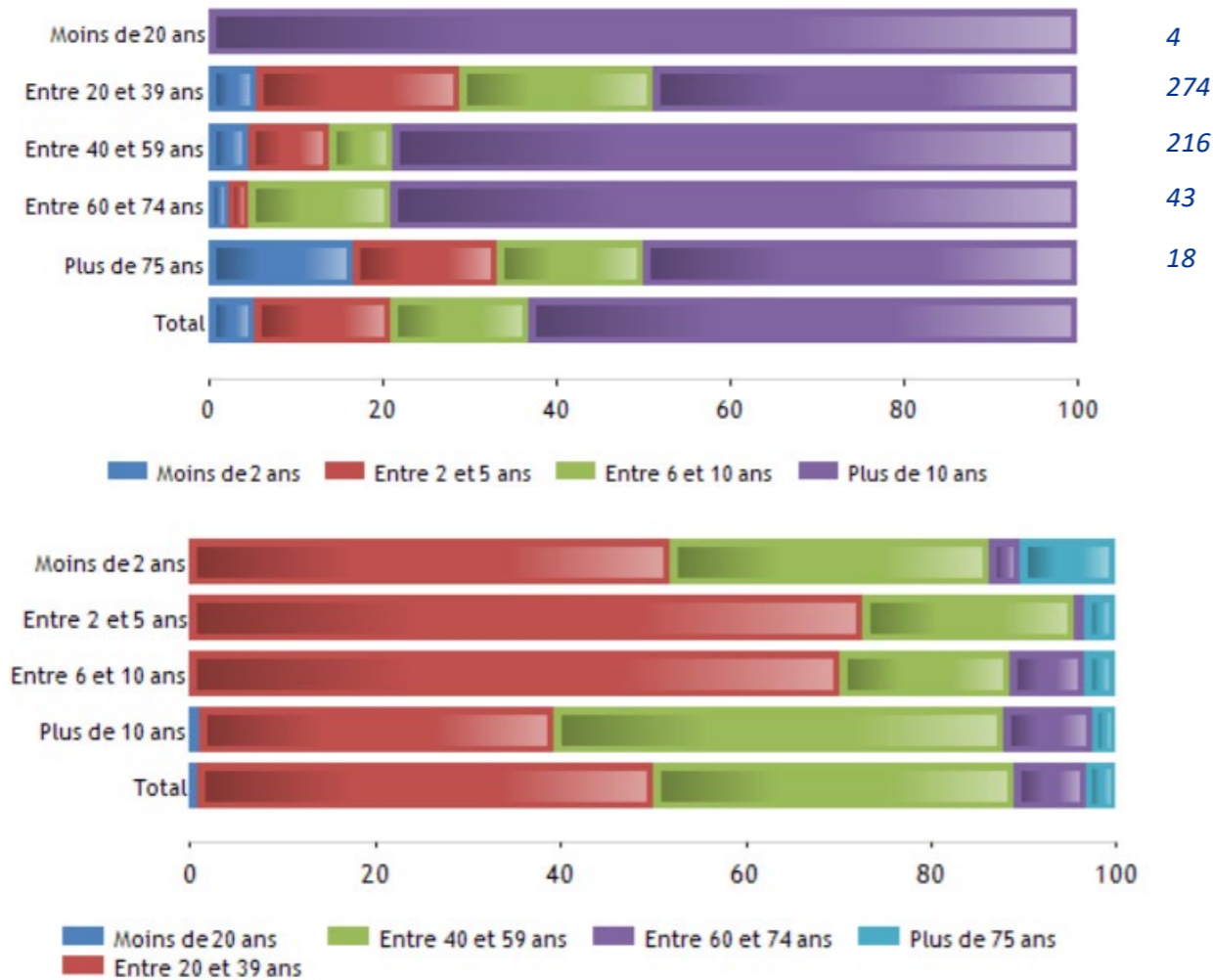
Depuis combien de temps résidez-vous à Orée d'Anjou ?

555 réponses



Focus sur le croisement entre l'âge des répondants et leur ancienneté sur le territoire

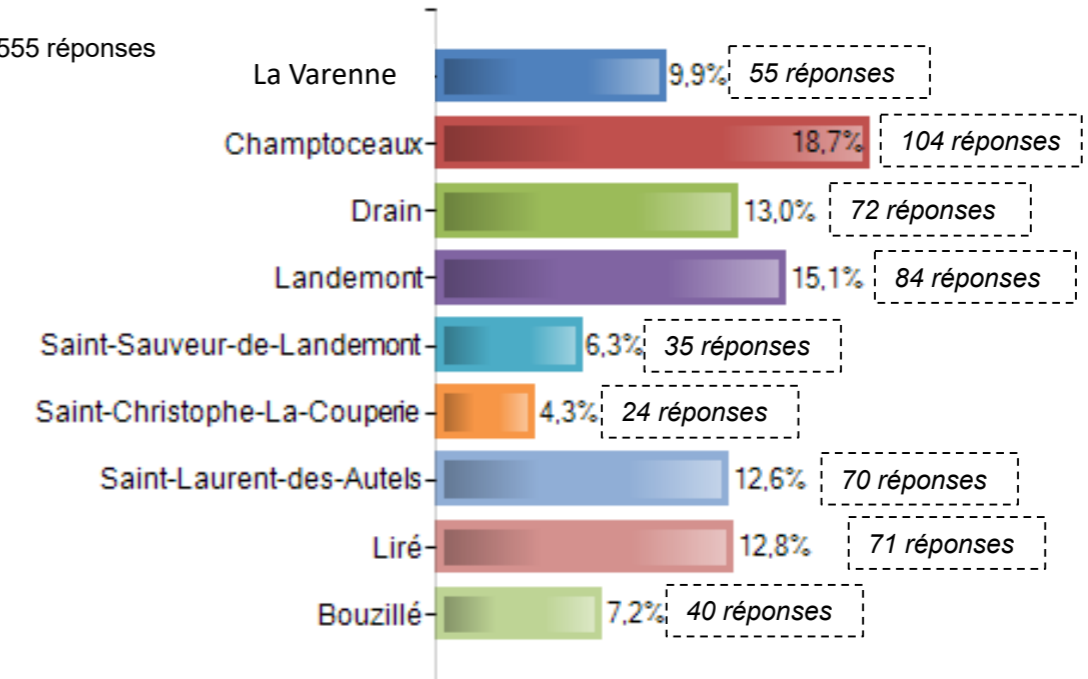
Rappel du nombre de répondants par tranche d'âge



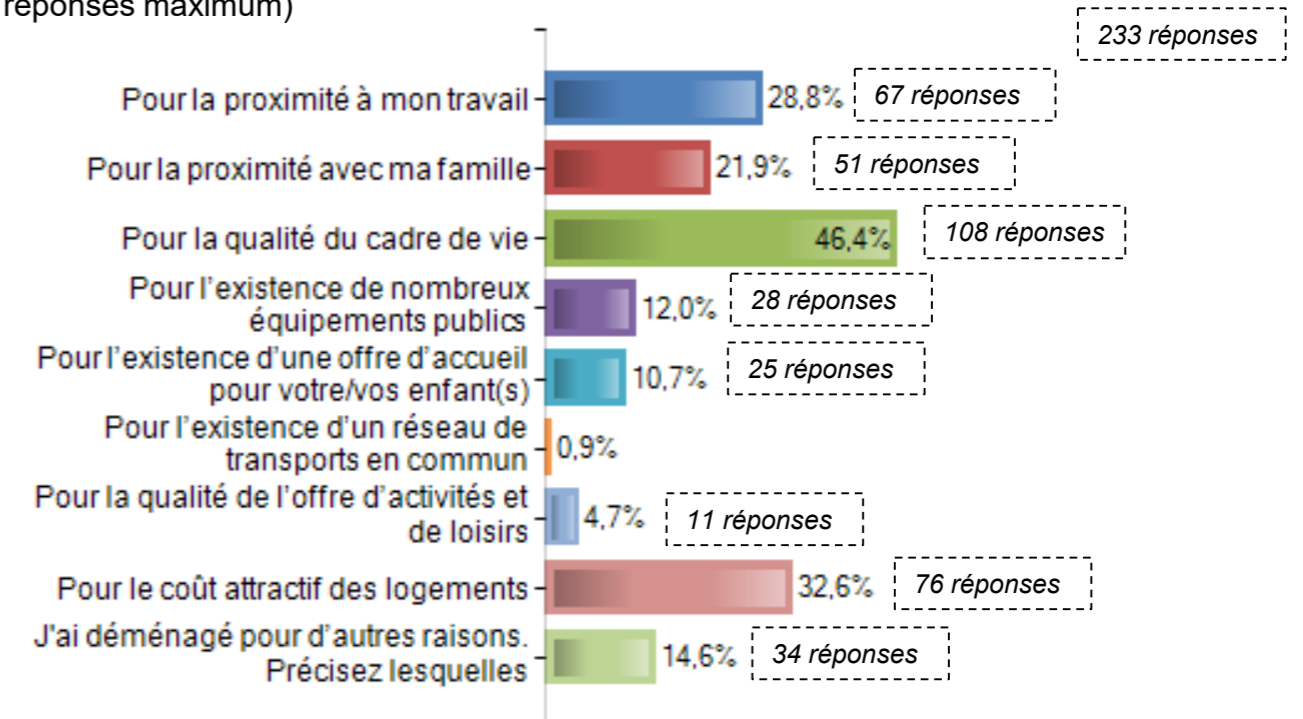
L'enquête population

Profil des répondants

555 réponses



Si vous avez changé de lieu de résidence (changement de quartier / commune déléguée ou emménagement récent sur le territoire) au cours des 5 dernières années, **pour quelles raisons avez-vous choisi votre commune comme lieu d'habitat ?** (3 réponses maximum)

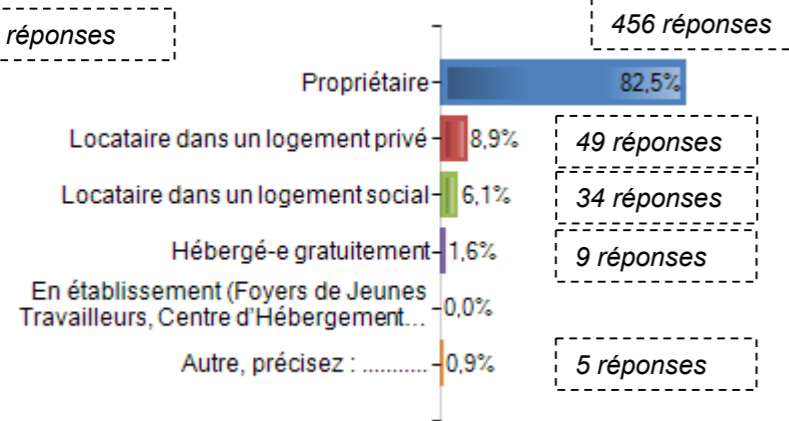


Autre : raisons médicales, raisons financières, raisons professionnelles, construction d'une maison, entrée en résidence, loyer attractif, rapprochement familial, des terrains de libres, logements sociaux

L'enquête population

Etes-vous :

553 réponses

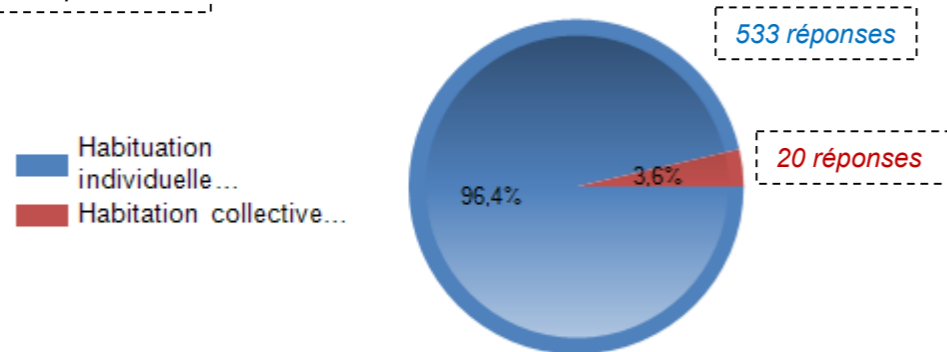


Autres :

- Chez mes parents le week-end et vacances et en IME la semaine
- Logement de fonction (agricole)
- CNAS

De quel type d'habitation s'agit-il ?

553 réponses



Profil des répondants Le logement

Les habitants ayant répondu présentent un profil majoritairement de :

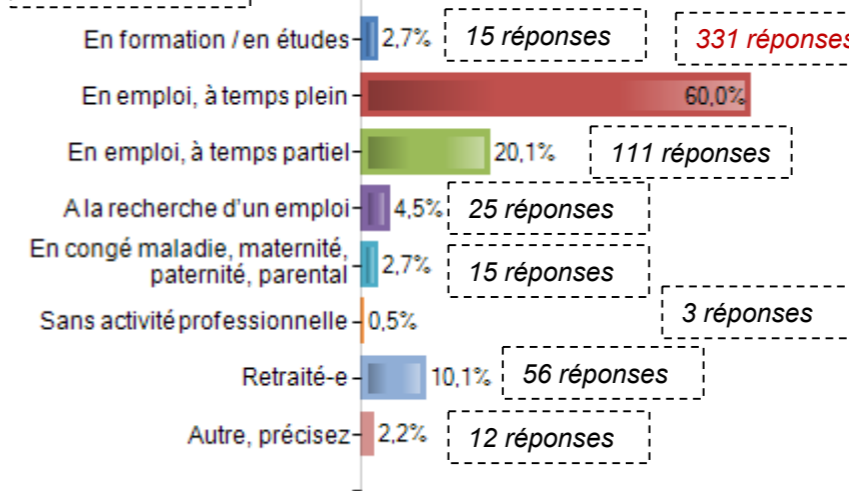
- Propriétaire
- Habitant en maison



L'enquête population

Votre situation en termes d'activité

552 réponses



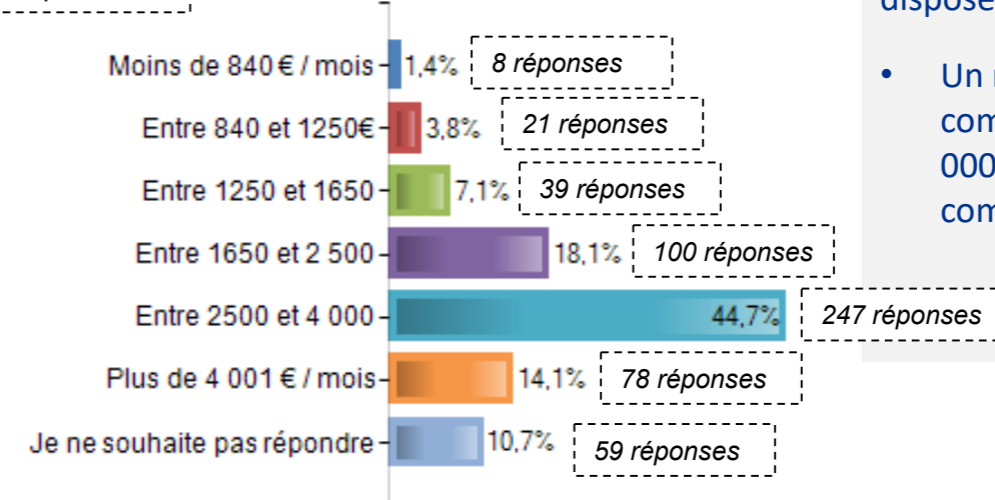
Profil des répondants Activité

Les habitants ayant répondu présentent un profil majoritairement de :

- En emploi, à temps plein ou à temps partiel

Pouvez-vous nous préciser dans quelle fourchette de revenus nets mensuels se situe votre foyer, prestations sociales comprises ? (Le vôtre si vous vivez seul ; le vôtre plus celui de la ou des personnes qui vivent avec vous – pour rappel l'ensemble des données de ce questionnaire sont anonymes)

552 réponses



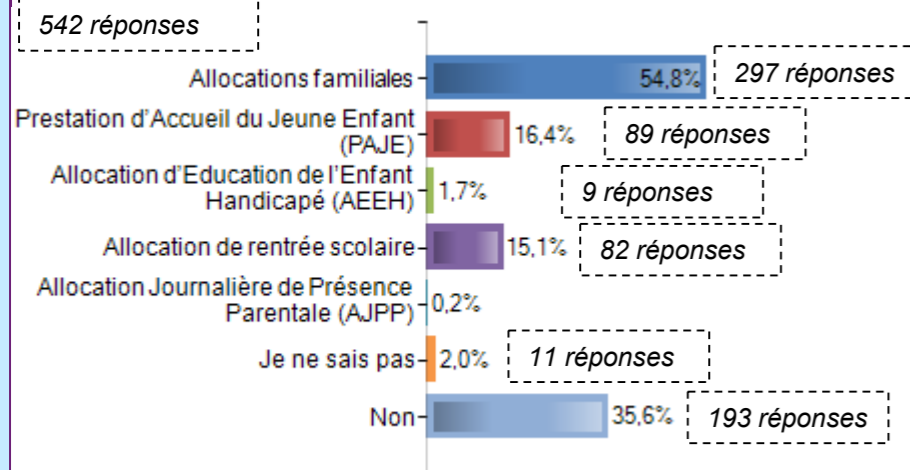
Profil des répondants Revenus

Les habitants ayant répondu déclarent majoritairement disposer d' :

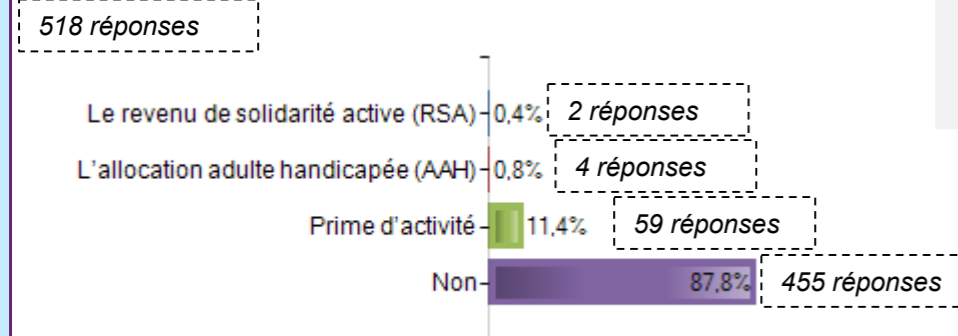
- Un revenu du foyer compris entre 2 500€ et 4 000€ prestations sociales comprises

L'enquête population

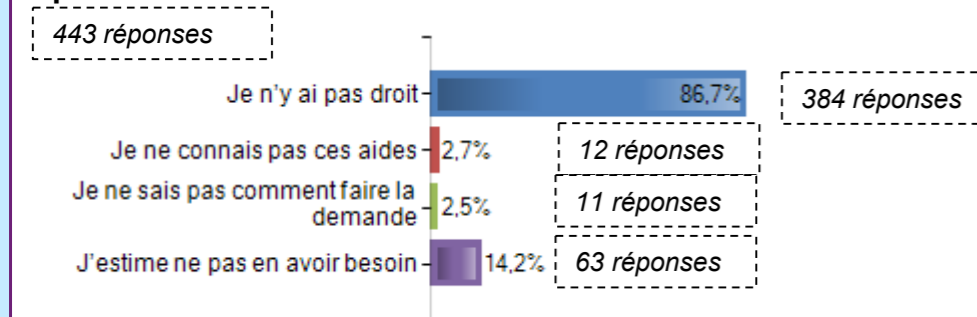
Percevez-vous l'une ou plusieurs des allocations suivantes (plusieurs réponses possibles) ?



Percevez-vous l'un de ces revenus ?



Pour quelle(s) raison(s) ne percevez-vous pas les aides précédentes ?



Profil des répondants Revenus

Les habitants ayant répondu perçoivent majoritairement :

- L'allocations familiales
- Ou ne perçoivent pas du tout d'allocations
- Ne perçoivent pas d'autres revenus hormis le salaire/retraite, les allocations

Majoritairement un public qui n'a pas droit à ces aides ou n'estime pas en avoir besoin.



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

- Données à retenir -

Familles

- Une **part importante de familles avec enfants**
- Une évolution de la part des familles monoparentales
- Des **parents de jeunes enfants plus actifs** qu'à l'échelle nationale et un **taux de couverture globale d'accueil des jeunes enfants plus bas** que celui des échelons intercommunal et départemental

Enfance

- Une **baisse du nombre de naissances**
- Une **proportion importante des enfants dans la population** de la commune et une **augmentation significative des 11-17 ans**

Jeunesse

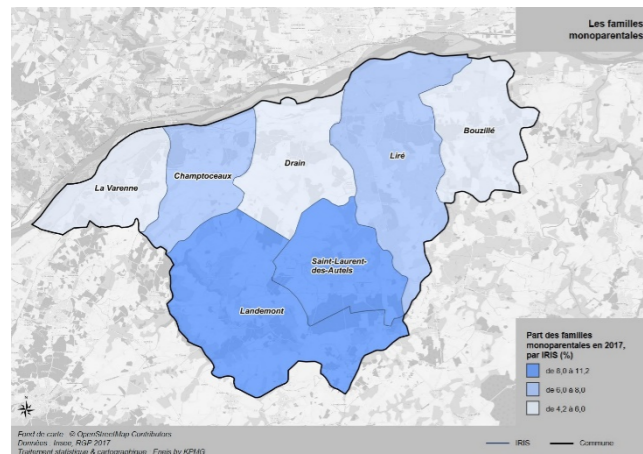
- Une **faiblesse du taux de scolarisation**, liée à l'absence de pôle d'enseignement supérieur



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Un territoire familial

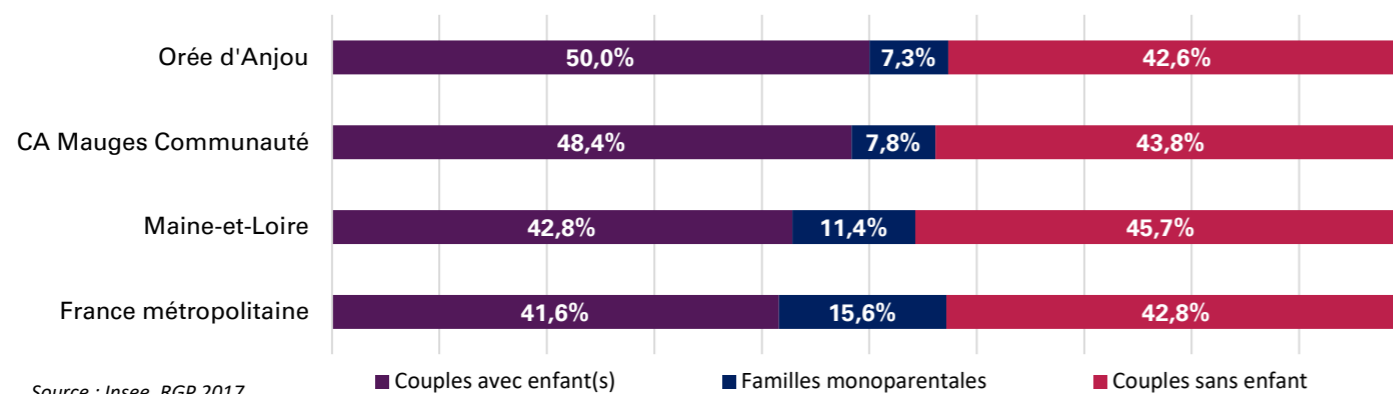
La composition familiale d'Orée d'Anjou est **stable** entre 2012 et 2017, contrairement aux autres échelons de comparaison.



Le nombre de couples avec enfant augmente légèrement de 0,6% par an en moyenne, contre 0,5% par an pour les couples sans enfants et les familles monoparentales. En conséquence, **la proportion de familles avec enfant au sein de la population tend à stagner** (50,6% en 2012 contre 50% en 2017) et reste **supérieure de 7 points à la moyenne nationale** (42,8%).

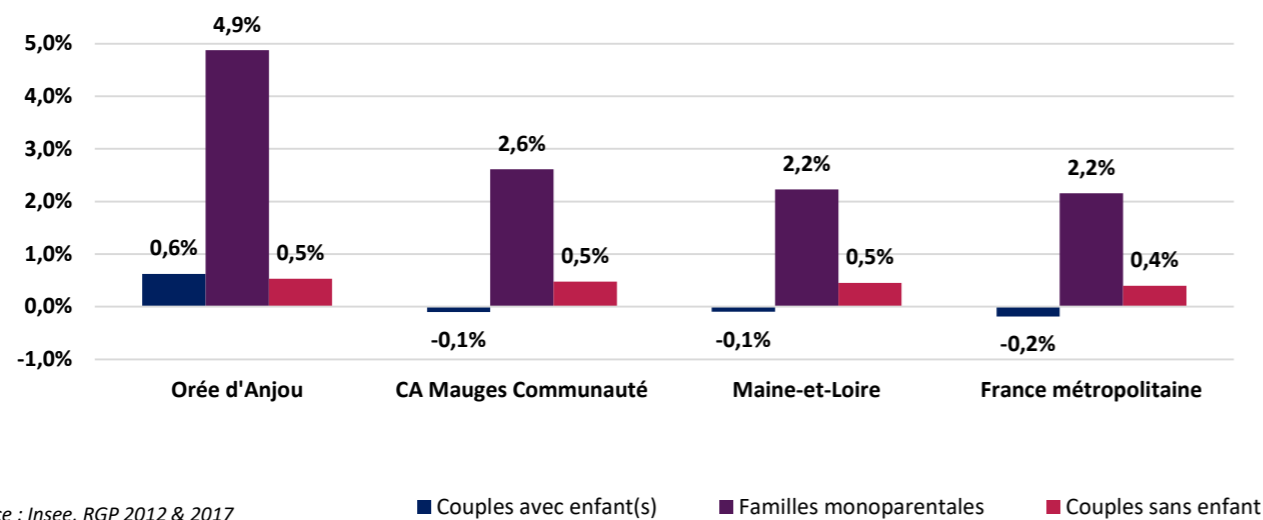
La proportion de familles monoparentales augmente plus fortement (+4,9% par an) pour atteindre 7,3%, soit 4 points de moins que la moyenne du département. Elle reste **plus élevée dans les quartiers sud (Landemont et Saint-Laurent-des-Autels)**.

Répartition des familles en 2017



Source : Insee, RGP 2017

Evolution annuelle moyenne de la population par types de familles entre 2012 et 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017



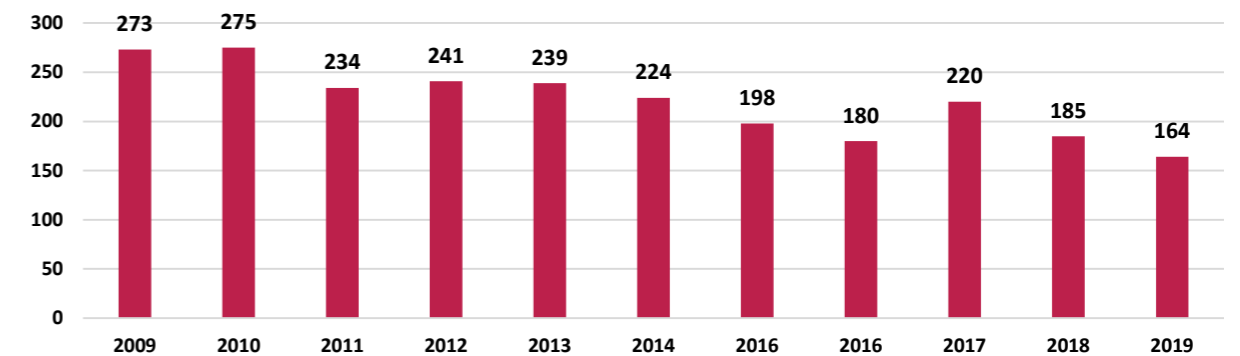
Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Une diminution du nombre de naissances depuis 2010



Alors que le nombre de naissances était supérieur à 250 par an à Orée d'Anjou avant 2010, la commune connaît depuis une baisse du nombre de naissances qui fluctuent entre 164 et 241 par an. Entre 2011 et 2019, une baisse de 111 naissances a été observée, soit une diminution de 40%.

Evolution du nombre de naissances à l'échelle communale



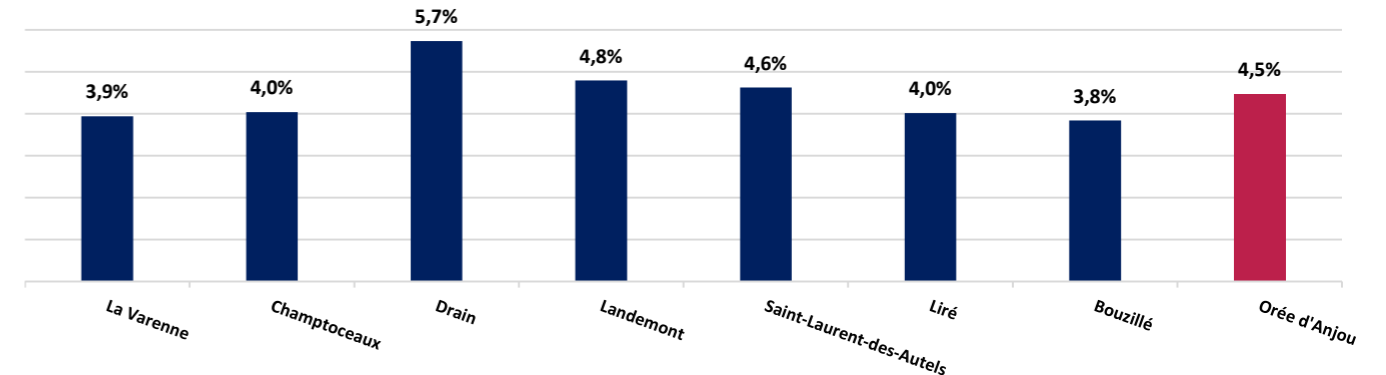
Source : Insee, Etat Civil 2009 à 2019

Une baisse de la population des 0-5 ans

Orée d'Anjou compte 735 enfants de moins de 2 ans en 2017 contre 765 en 2012, ce qui représente une diminution annuelle moyenne de -0,3%. **Si la population des 0-2 ans continue de décroître (-0,8%),** cette baisse est désormais moins importante que celle observée au niveau national (-1,2% par an pour les 0-2 ans). Pour autant, **la proportion des 0-2 ans dans la population de la commune (4,5% en 2017) reste supérieure à la moyenne nationale (3,3%).** Elle est supérieure à 4,5% dans les quartiers centraux (5,7% à Drain, 4,8% à Landemont et 4,6% à Saint-Laurent-des-Autels).

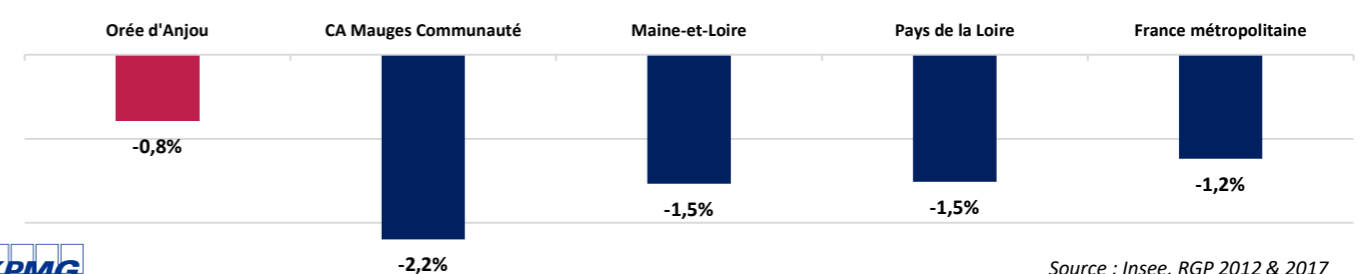


Part des 0-2 ans par quartier



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

Evolution annuelle moyenne de la population 0-2 ans entre 2012-2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Une augmentation de la population des 3-5 ans entre 2012 et 2017 contrairement à la tendance sur 2007-2012

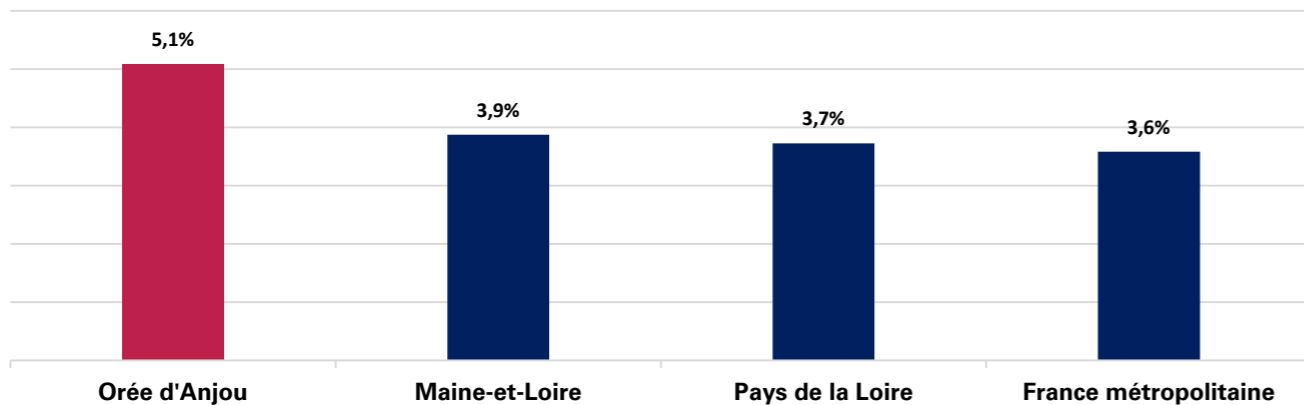
Orée d'Anjou compte 834 enfants de 3 à 5 ans en 2017 contre 827 en 2012, ce qui représente **une augmentation annuelle moyenne de 0,2%**. L'augmentation du nombre d'enfants de 3-5 ans à Orée d'Anjou est inverse à la tendance nationale, en légère baisse (-0,2% par an).

La part des 3-5 ans au sein de la population de la commune est de **5,1%** (contre une moyenne départementale de 3,9%). Cette proportion est globalement homogène sur l'ensemble de la commune, variant de 4,5% à 5,9%. Elle est supérieure à 5% dans les quartiers de Champtoceaux (5,5%), Drain (5,5%) et Bouzillé (5,9%).

Au total, la population des 0-5 ans diminue de -0,3% par an entre 2012 et 2017 à Orée d'Anjou, soit une baisse moins forte que celles observées à l'échelle de la région Pays de la Loire (-0,9%) et de la France (-0,7%).

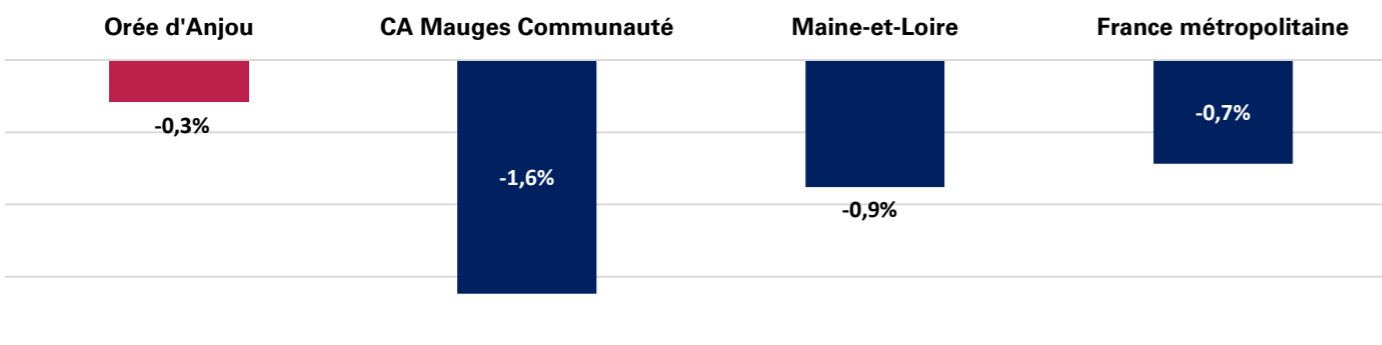


Part des 3-5 ans dans la population totale, 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

Evolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans entre 2012 et 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

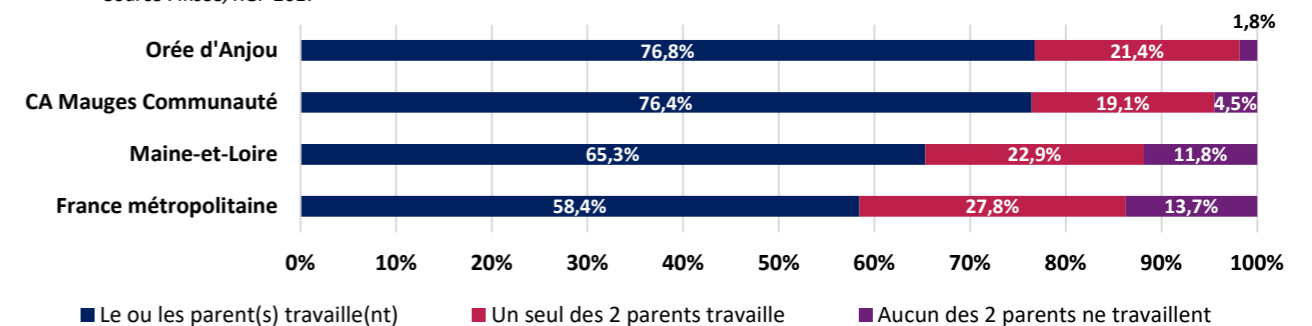
Des parents de jeunes enfants plus actifs qu'au niveau national



76,6% des parents d'enfants de moins de 3 ans sont en emploi et ce taux augmente à 81,0% pour les parents d'enfants âgés de 3 à 5 ans. Cette proportion est supérieure à la moyenne nationale (58,4% pour les parents d'enfants de moins de 3 ans et 64,0% pour les parents d'enfants de 3-5 ans). Ce constat soulève **un enjeu d'adaptation des modes de garde aux besoins des parents en emploi** (en particulier en début et en fin de journée, notamment sur des horaires atypiques ou décalés).

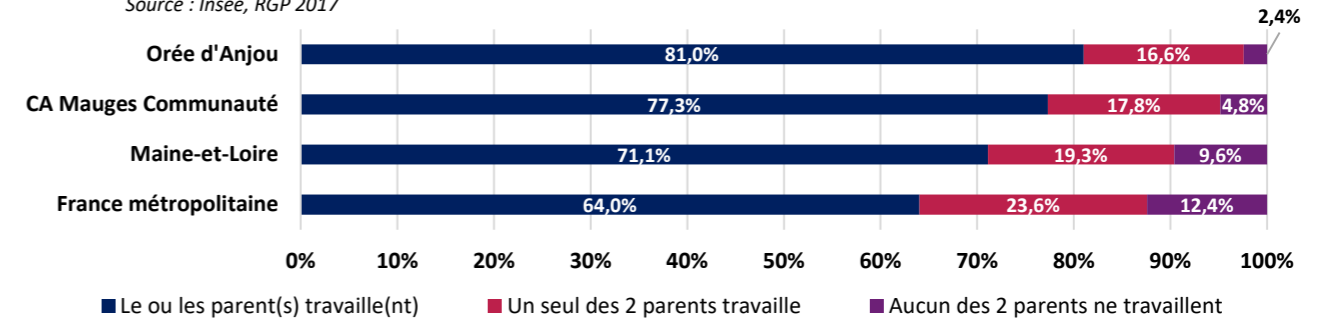
Répartition des enfants de moins de 3 ans selon l'activité des parent(s) en 2017

Source : Insee, RGP 2017



Répartition des enfants de 3-5 ans selon l'activité des parent(s) en 2017

Source : Insee, RGP 2017

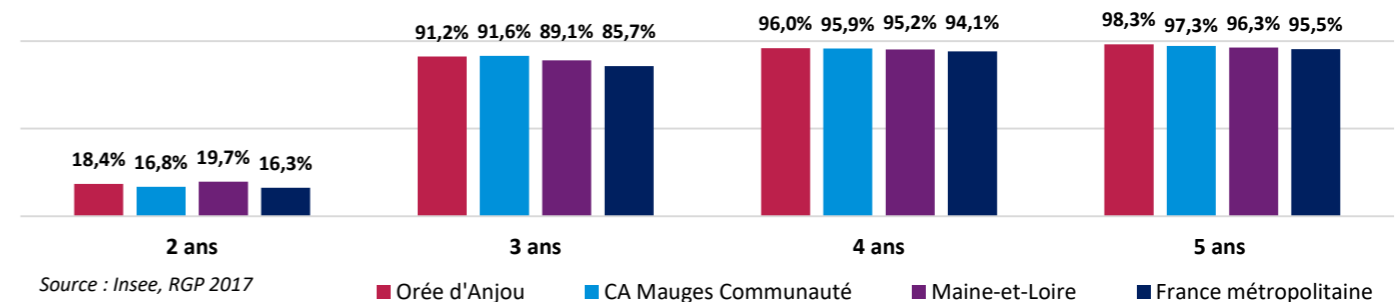


Un taux de scolarisation des jeunes enfants supérieur à la moyenne nationale

Le taux de scolarisation des enfants de moins de 2 ans est légèrement supérieur à Orée d'Anjou (18,4%) par rapport à la moyenne nationale (16,3%), mais inférieur au taux départemental (19,7%). Les taux de scolarisation des enfants de 3 et 4 ans sont également plus élevés à Orée d'Anjou qu'en moyenne en France ; et cette tendance se confirme pour les enfants de 5 ans. En 2017, 46 enfants de 2 ans sont scolarisés.



Part des enfants scolarisés de 2 à 5 ans par âge détaillé en 2017

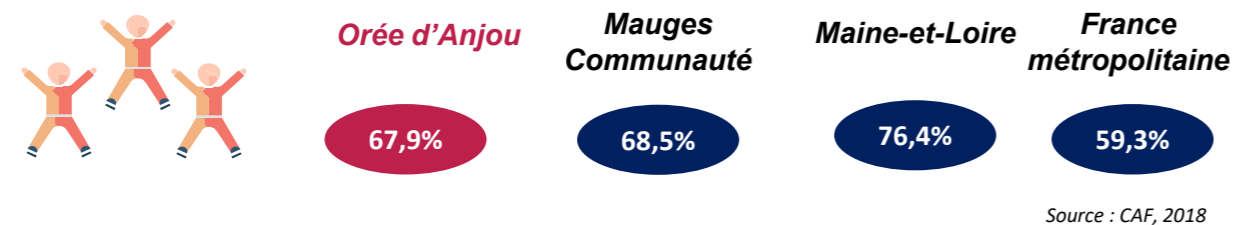


Source : Insee, RGP 2017



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

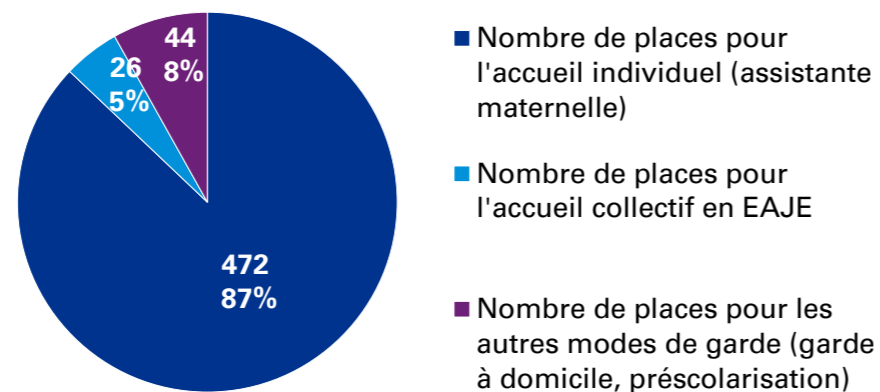
Un taux de couverture global inférieur aux échelons de comparaison (hormis national)



Le taux de couverture global correspond au **total des possibilités d'accueil** des enfants de moins de 3 ans en accueil individuel (assistantes maternelles), en accueil collectif (EAJE), en garde à domicile ou en préscolarisation. Avec 735 enfants de moins de 3 ans sur la commune et 472 places théoriques d'accueil, le taux de couverture global s'élève à 67,9% sur Orée d'Anjou, soit 12 points de plus que la moyenne nationale mais reste inférieur aux taux de la CA et du département.

Un accueil des jeunes enfants majoritairement individuel sur Orée d'Anjou

Répartition du nombre de places en fonction de la typologie d'accueil



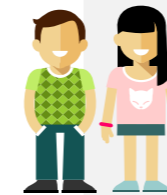
Source : CAF, 2017

Les modalités d'accueil des jeunes enfants sont très déséquilibrées à Orée d'Anjou avec 87% des places en accueil individuel.



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Une augmentation significative du nombre d'enfants de 11-17 ans



Orée d'Anjou compte **1 310 enfants de 6-10 ans** en 2017 contre 1 279 en 2012, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 0,5%. **Si cette augmentation est faible, elle est hétérogène sur la commune.** Les quartiers de Champtoceaux (-0,3% par an), de Liré (-0,9% par an) et de Bouzillé (-1,4% par an) voient leur population de 6-10 ans baisser tandis que les quartiers de La Varenne (+0,5% par an), Drain (+0,9% par an), Landemont (+1,3% par an) et Saint-Laurent-des-Autels (+1,6% par an) voient cette population augmenter.

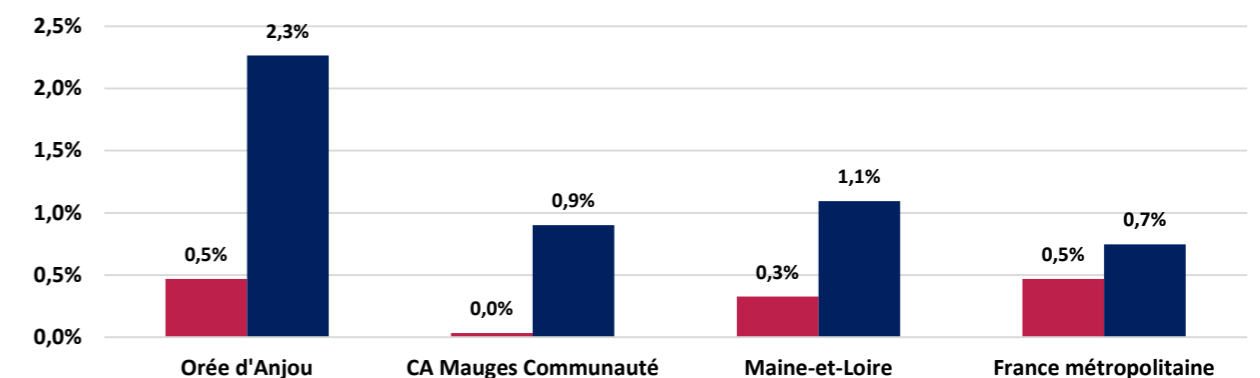
Enfin, la **part des 6-10 ans dans la population est de 8,0% sur Orée d'Anjou.** Elle reste même supérieure à 8% dans les quartiers de Champtoceaux (8,5%), Landemont (9,0%) et Saint-Laurent-des-Autels (9,9%). La moyenne départementale est de 6,7% et la moyenne nationale de 6,2%.

L'augmentation du nombre d'enfants de 11-17 ans est plus marquée : +2,3% sur la période 2012-2017. Elle est nettement supérieure à la tendance nationale (+0,7% par an). Cette augmentation est la plus marquée à Saint-Laurent-des-Autels (+3,9% par an), mais reste relativement homogène sur l'ensemble des quartiers. Deux quartiers connaissent une diminution du nombre d'enfant de 11-17 ans : La Varenne (-0,9% par an) et Bouzillé (-0,1% par an).



Le nombre d'enfants de 11-17 ans est ainsi passé de 1 328 en 2012 à 1 485 en 2017 **et leur proportion dans la population totale est de 9,0% en 2017.** Cette proportion reste supérieure à 9% sur les quartiers de La Varenne (11,5%), Landemont (9,8%) et Saint-Laurent-des-Autels (9,7%). La moyenne nationale se situe à 8,6% en 2017.

Evolution annuelle moyenne de la population des 6-10 ans et 11-17 ans entre 2012 et 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

■ 6-10 ans ■ 11-17 ans



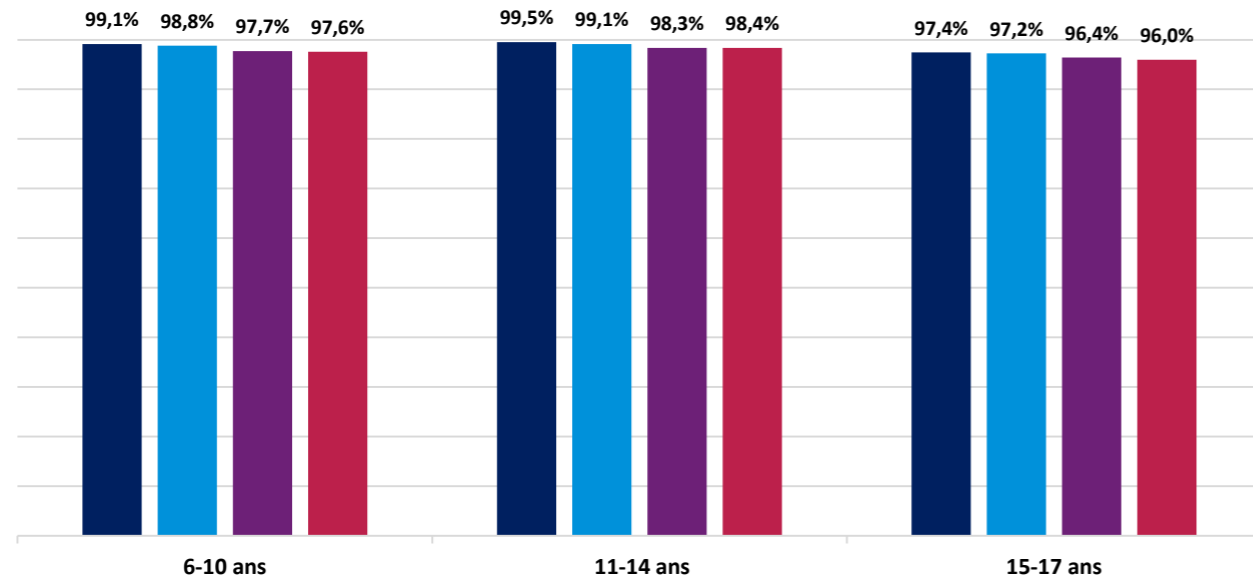
Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Un taux de scolarisation légèrement supérieur à la moyenne nationale



Le taux de scolarisation des enfants de 6-10 ans à Orée d'Anjou est légèrement supérieur (+1,5 point) à la moyenne nationale, cet écart se maintient pour les tranches d'âges suivantes, jusque 17 ans.

Part des enfants scolarisés de 6-17 ans en 2017



Source : Insee, RGP 2017

■ Orée d'Anjou ■ CA Mauges Communauté ■ Maine-et-Loire ■ France métropolitaine



Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

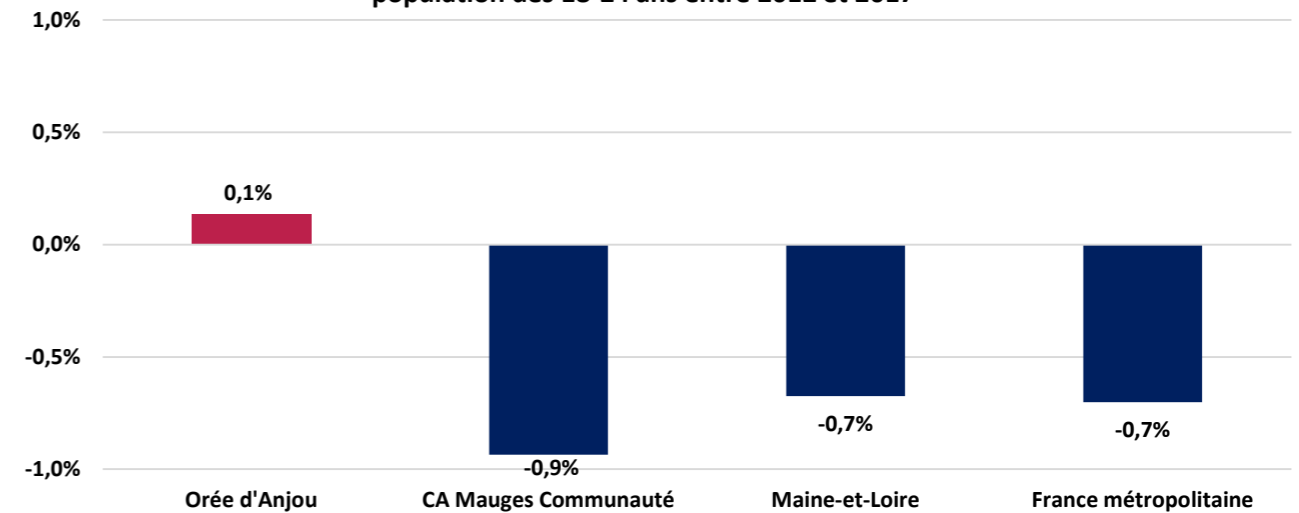
Une stagnation du nombre de jeunes de 18-24 ans contrairement à la tendance nationale à la baisse



Orée d'Anjou compte 921 jeunes de 18-24 ans en 2017 contre 915 en 2012, soit une légère augmentation annuelle de 0,1%. Cette tendance va à l'inverse de celle observée à l'échelle nationale (-0,7% par an entre 2012 et 2017) et des autres territoires de comparaison (-0,9% par an sur le territoire de la CA et -0,7% pour le département).

Cependant, la part des jeunes dans la population globale de la commune est de 5,6%, ce qui est inférieure à la moyenne française (8,0%). Elle est la plus élevée sur La Varenne (6,3%) et Liré (6,1%).

Evolution annuelle moyenne de la population des 18-24 ans entre 2012 et 2017



Source : Insee, RGP 2012 & 2017

Un taux de scolarisation des 18-24 ans plus faible qu'à l'échelle nationale

Si le taux de scolarisation des jeunes de 15 à 17 ans est supérieur à Orée d'Anjou par rapport à la moyenne nationale (97,4% contre 96%), il passe bien en dessous pour les jeunes de 18 à 24 ans. En effet, parmi les jeunes de 18 à 24 ans vivant sur la commune d'Orée d'Anjou, seuls 33,6% sont scolarisés en 2017. Ce taux ne prend pas en compte les élèves/étudiants ayant une résidence familiale sur le territoire de commune mais résidant dans une autre commune pour leurs études.



Cette baisse peut donc en partie s'expliquer par l'absence de grand pôle d'enseignement secondaire sur la commune.



L'offre du territoire - Petite enfance, enfance, jeunesse et familles



La mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, bien que la plupart des sollicitations émane des 18-21 ans sur le territoire d'Orée d'Anjou. L'antenne dépend de la Mission locale du Pays Chotelais en partenariat avec la Mission locale d'Ancenis.

Le public accompagné n'a pas forcément évolué du fait de la crise, il s'agit d'un public de jeunes présentant un bon niveau scolaire et un bon soutien familial, qui souhaitent être accompagnés et orientés dans leurs premières démarches dans la vie active.

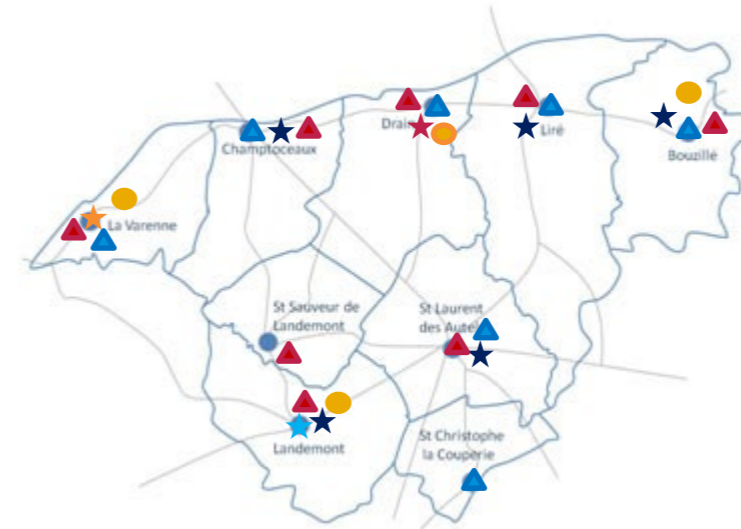
Le principal frein à l'emploi pour les jeunes sur le territoire semble être la mobilité.

Des aides financières sont mises en place pour permettre aux jeunes d'obtenir le permis (Fond d'Aide aux Jeunes du Département, via le compte CPF pour la Région) mais elles restent insuffisantes. Mauges Communauté a également lancé une réflexion autour de la mobilité. Il serait intéressant de mutualiser les réflexions et les propositions, aussi bien entre la commune et la CA, qu'avec le département de Loire-Atlantique.



L'offre du territoire - Petite enfance, enfance, jeunesse et familles

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil de loisir sont gérés par la commune.



- ★ Halte garderie
- ★ Multi-accueil
- ★ Maison des assistantes maternelles (MAM)
- ★ Relais des assistants maternels (RAM)
- ▲ Ecole publique
- ▲ Ecole privée
- Espace Ados (10-14 ans) + point Info Jeunesse (14-25 ans, Drain)

Saint-Sauveur-de-Landemont :

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h30-19h)

Bouzillé (Pôle Enfance):

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h30-19h)
- Accueil de loisir (9h-17h30 pendant la 1^{ère} semaine des petites vacances, 2 semaines juillet et 2 semaines août)

Drain :

- 2 accueils périscolaires (6h45-8h45 ; 16h30-18h45)
- Accueil de loisir (9h-17h, 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, d'hiver, printemps, août)

Liré :

- Accueil périscolaire (7h30-8h45 ; 16h30-19h)
- Accueil de loisir (9h-12h ; 14h-17h, 2^{ème} semaine des petites vacances, 4 semaines juillet, dernière semaine d'août)

Saint-Laurent-des-Autels :

- Accueil périscolaire (6h45-8h45 ; 16h15-19h)
- Accueil de loisir (9h-17h, 1^{ème} semaine des petites vacances, dernière semaine d'août)

La Varenne :

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h30-18h45)
- Accueil de loisir (9h-17h pendant les vacances)
- Accueil du mercredi (7h-18h45)
- Halte-garderie (accueil occasionnel, 13 places)

Champtoceaux :

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h15-19h)
- Accueil de loisir (9h-17h)

Landemont :

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h30-18h45)
- Accueil du mercredi (7h-18h45)
- Accueil de loisir (7h-18h45)
- Multi-accueil (accueil régulier, occasionnel et d'urgence, 12 places)

Saint-Christophe-la-Couperie :

- Accueil périscolaire (7h-8h45 ; 16h15-18h45)
- Accueil de loisir (9h-12h ; 13h30-17h, 2^{ème} semaine des petites vacances, dernière semaine d'août)

Mutualisation des accueils de loisirs d'été de **Drain, Champtoceaux et La Varenne**

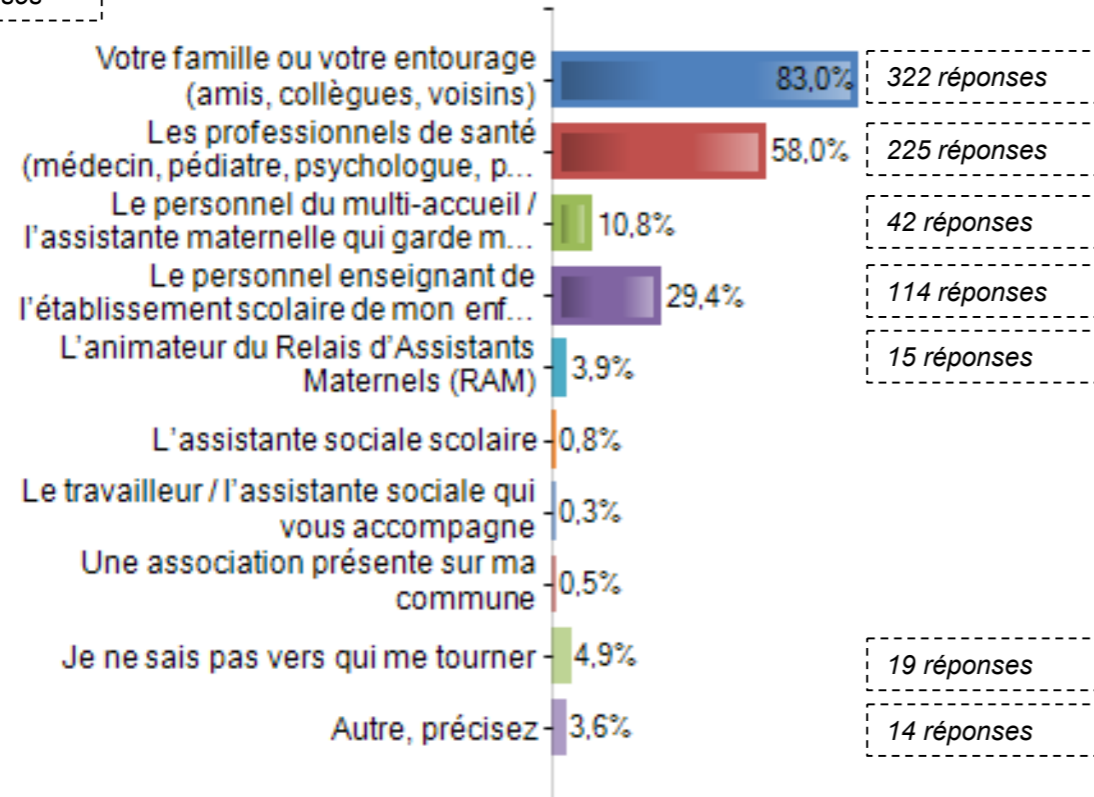
Mutualisation des accueils de loisirs d'été de **Landemont, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Sauveur-de-Landemont et Saint-Christophe-la-Couperie**

L'enquête population

Les enfants et la parentalité

A quel(s) interlocuteur(s) vous adressez-vous lorsque vous avez une question ou une difficulté concernant votre rôle de parent ? (3 réponses maximum)

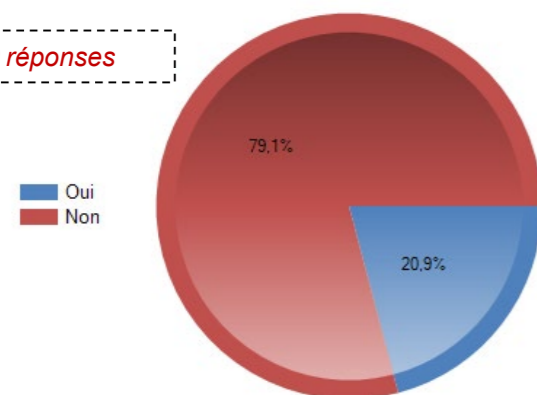
388 réponses



Souhaiteriez-vous être accompagné-e / aidé-e quant à votre rôle de parents ?

392 réponses

310 réponses



82 réponses

Plus le nombre d'enfants augmente, moins le souhait d'accompagnement est présent ainsi :

- 28% des répondants parents d'1 enfant souhaiteraient être accompagnés
- 23% des répondants parents de 2 enfants
- 13% des répondants parents de 3 enfants
- 12% des répondants parents de plus de 3 enfants

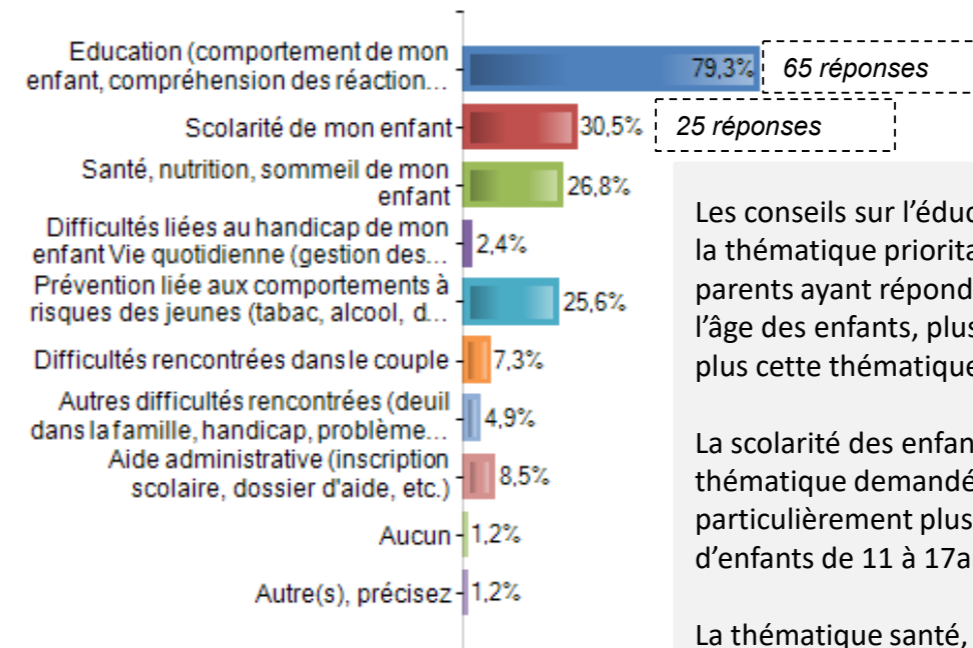
Ce souhait est plus fort chez les parents de jeunes enfants (29% des parents d'enfants de 0-2ans) et se situe autour de 18% pour les parents d'enfants au-delà de 3 ans.

L'enquête population

Les enfants et la parentalité

Sur quel(s) sujet(s) souhaiteriez-vous recevoir plus d'aide ? (3 réponses maximum)

82 réponses



Les conseils sur l'éducation des enfants constituent la thématique prioritaire pour l'ensemble des parents ayant répondu à l'enquête, peu importe l'âge des enfants, plus l'enfant est jeune ou à naître plus cette thématique est jugée primordiale.

La scolarité des enfants est la deuxième thématique demandée par les parents, elle est particulièrement plus demandée par les parents d'enfants de 11 à 17 ans.

La thématique santé, nutrition, sommeil de l'enfant est plus importante chez les parents d'enfants de moins de 2 ans (50%) et diminue en fonction de l'avancée en âge des enfants (19% des demandes chez les parents d'enfants de 11 à 17 ans).

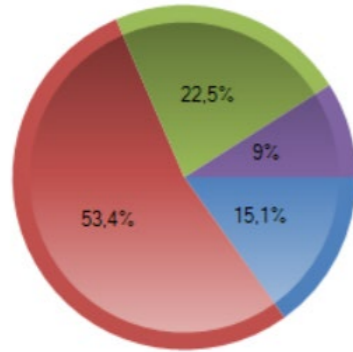
La thématique de la prévention liée aux comportements à risques des jeunes est également fortement plébiscitée et d'autant plus pour les parents d'enfants de 11 à 17 ans (à hauteur de 42% du choix), mais également face aux difficultés rencontrées dans le couple sur cette même tranche d'âge (à hauteur de 10%).

L'enquête population

Le mode d'accueil des enfants

Quelle est la distance maximum de trajet que vous êtes prêt-e à parcourir pour accéder à un service public en lien avec l'enfance-jeunesse ? (en voiture)

378 réponses



Les répondants ayant emménagé il y a moins de 2 ans sont plus enclins à parcourir une distance plus grande que les habitants avec plus d'ancienneté sur le territoire : 26% des répondants sont prêts à faire au maximum moins de 30km alors que ce taux se situe autour de 4% pour une ancienneté de 2 à 5 ans, 1% pour une ancienneté de 6 à 10 ans et 10% pour une ancienneté supérieure à 10 ans.

57 réponses

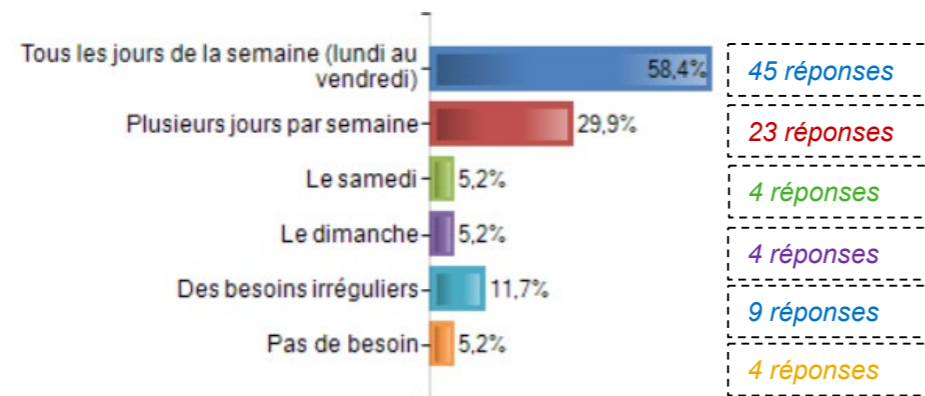
202 réponses

85 réponses

34 réponses

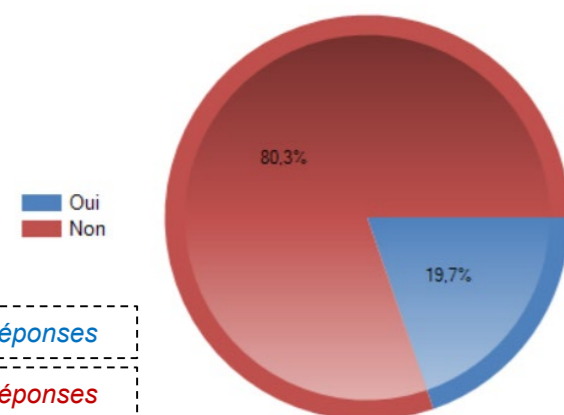
Quels sont vos besoins en termes d'accueil pour votre (vos) enfant(s) ?

77 réponses



Avez-vous des besoins d'accueil en dehors de ce qui est proposé sur le territoire ?

76 réponses



15 réponses

61 réponses

Les besoins d'accueil en dehors de ce qui est proposé sur le territoire sont une réalité pour les quartiers de :

- Liré (pour 50% des répondants habitants du quartier)
- La Varenne (pour 44% des répondants habitants la Varenne)
- Drain (pour 43%)

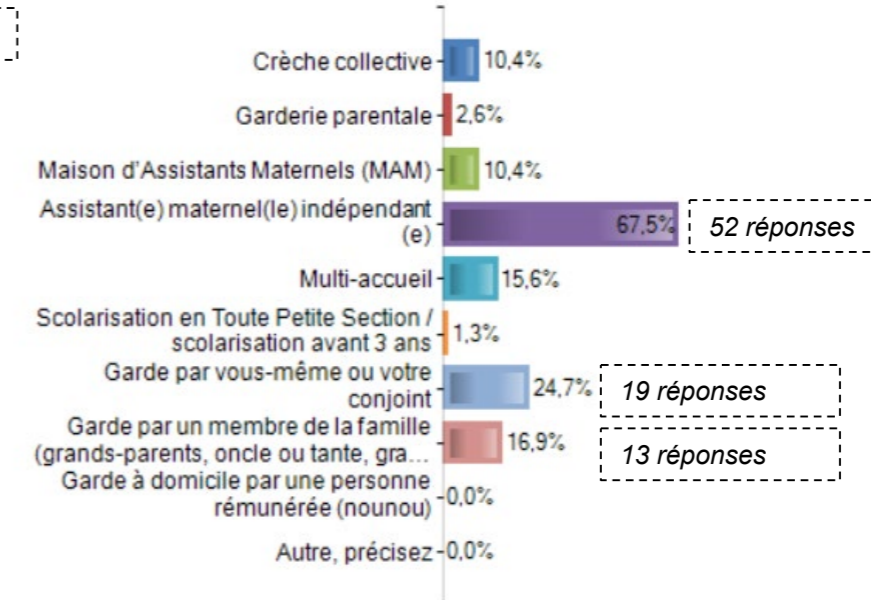
Des besoins sont également identifiés dans une plus faible mesure sur Champtoceaux et Landemont. Les répondants à l'enquête habitant Saint-Sauveur-de-Landemont, Saint-Christophe-La-Couperie, Saint-Laurent-des-Autels et Bouzillé n'ont quant à eux pas fait mention d'autres besoins.

L'enquête population

Le mode d'accueil des enfants

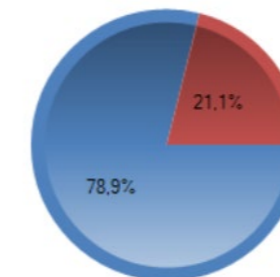
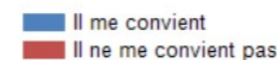
Quel(s) mode(s) d'accueil principal(aux) utilisez-vous ? (2 réponses maximum)

77 réponses



Quelle appréciation portez-vous sur votre mode d'accueil (horaires, localisation, coût,...) ?

76 réponses



Globalement les répondants sont satisfaits du mode d'accueil qui leur est offert (78,9% de taux de satisfaction).

Les 21,1% de répondants insatisfaits résident à Bouzillé (43% des répondants de Bouzillé soit 3 répondants), puis Champtoceaux (à 29%) et Drain (à 29%).

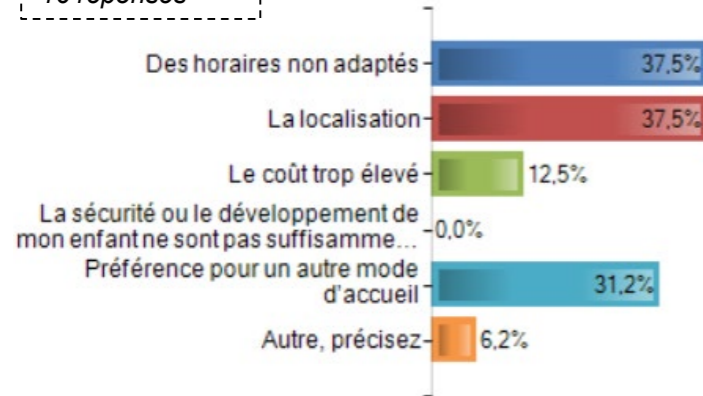
Modes de garde	Convient	Ne convient pas	Nombre de réponses (y/c les non-réponses)
Crèche collective	62,5%	25%	8
Garderie collective	50%	50%	2
Maison d'assistance maternels	87,5%	0%	8
Assistant(e) maternel(le) indépendant(e)	76,9%	23,1%	52
Multi-accueil	58,3%	41,7%	12
Scolarisation avant 3 ans	100%	0%	1
Garde par vous-même ou conjoint	84,2%	15,8%	19
Garde par la famille	76,9%	23,1%	13
Garde à domicile rémunérée	0%	0%	0

L'enquête population

Le mode d'accueil des enfants

S'il ne convient pas, quelles en sont les raisons ?

16 réponses

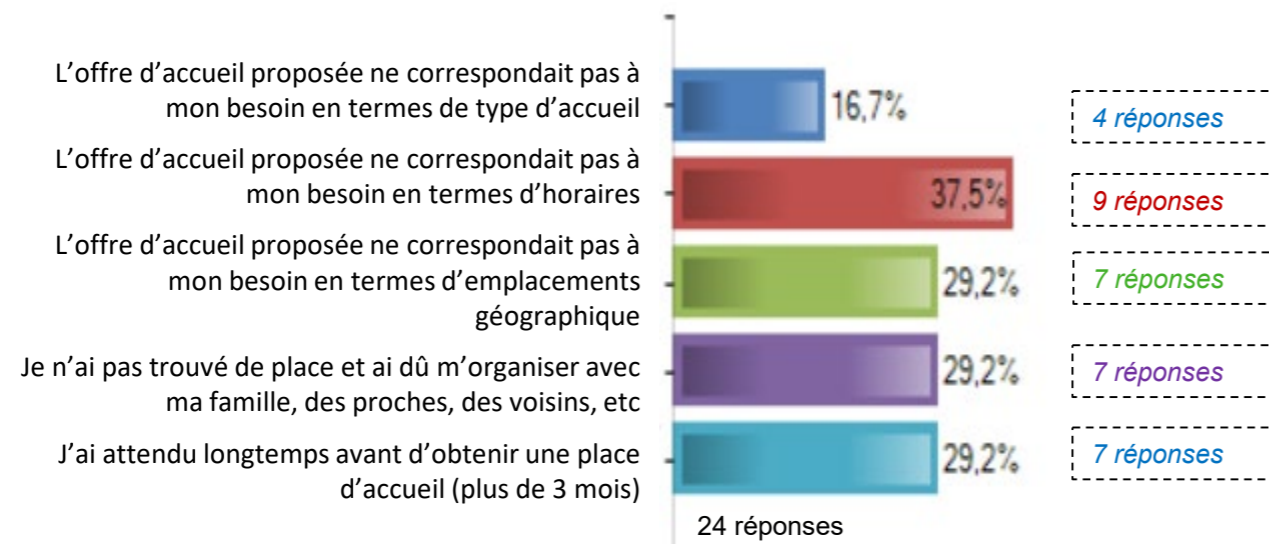


Cette question concerne 16 répondants, résidant sur l'ensemble des quartiers hormis Saint-Christophe-de-Landemont et Saint-Laurent-des-Autels.

Avez-vous rencontré des difficultés pour faire accueillir votre(vos) enfant(s) ?

75 réponses

1/3 des parents ayant répondu ont rencontré des difficultés pour faire accueillir le ou leurs enfant(s), ce qui correspond à 25 parents sur 75.



La question des horaires a été partagée par les répondants de Liré, Saint-Laurent-des-Autels, Drain, Champtoceaux et La Varenne.

La difficulté de la place a été un enjeu pour les parents résidant à Saint-Laurent-des-Autels notamment.

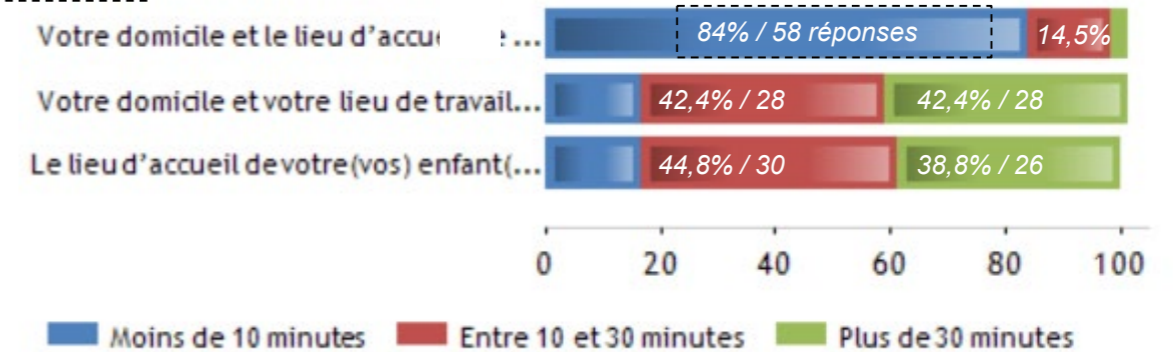
Et l'impossibilité de trouver une place a été mise en avant par les parents répondants habitant Bouzillé et Saint-Laurent-des-Autels.

L'enquête population

Le mode d'accueil des enfants

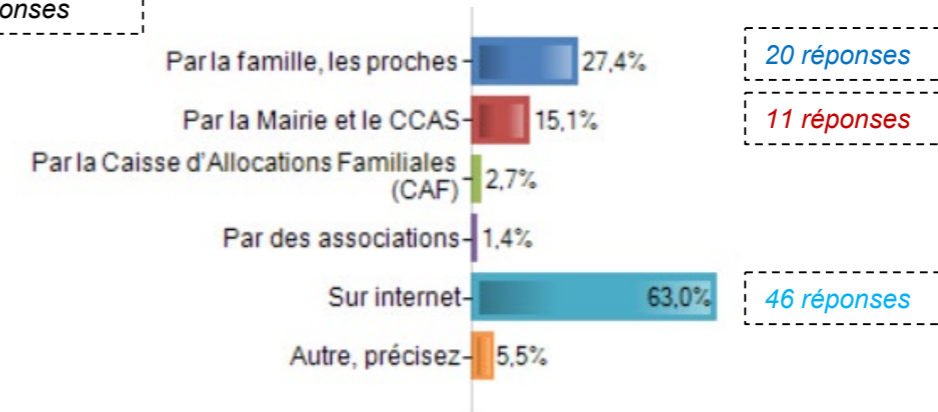
Si votre (vos enfant(s) bénéficie d'un accueil en dehors de votre domicile, quel est le temps de trajet entre ...

202 réponses



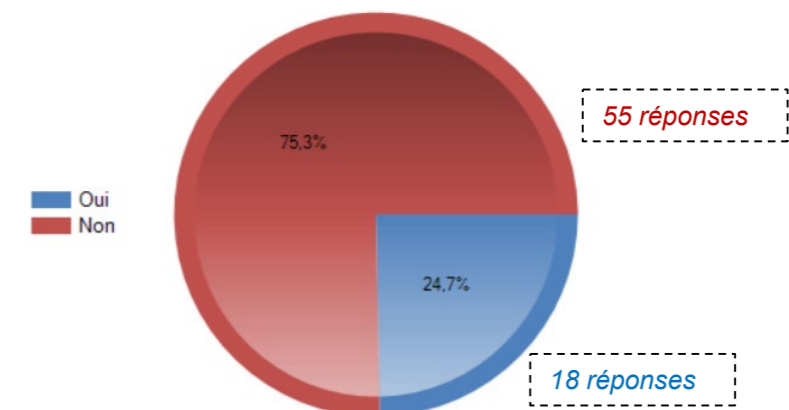
Comment avez-vous obtenu des renseignements sur votre mode d'accueil ?

73 réponses



Avez-vous rencontré des difficultés pour obtenir des informations sur les différentes possibilités d'accueil de votre(vos) enfant(s) ?

73 réponses





L'enquête population

Le handicap

13 parents ayant répondu au questionnaire ont un enfant porteur d'un handicap.

Plus de la moitié se sentent suffisamment accompagnés, mais 46% soit 6 parents n'ont pas ce sentiment.

Certains parents souhaiteraient également être accompagnés dans leur rôle sur les difficultés liées au handicap de leur(s) enfant(s) dans la vie quotidienne.



Synthèse petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Les atouts

Une structuration de l'offre de services petite enfance, enfance, jeunesse

- Un projet éducatif de territoire en cours (2019-2021)
- Une structuration des relations entre la commune et le centre socioculturel dans l'accueil des jeunes notamment avec la mise en place du PEDT
- Un RAM porté par le centre socioculturel
- Une offre d'accueil en horaires atypiques (dès 5h du matin) proposées par certaines assistantes maternelles.

Une offre riche et de qualité en direction des jeunes

- Un bon niveau d'études chez les jeunes en recherche d'emploi et le sentiment que les enfants disposent majoritairement d'un cadre familial et d'un encadrement familial présent
- Un service d'accompagnement et d'écoute des jeunes : le point information jeunesse
- Une offre associative de loisirs riche malgré une méconnaissance des parents de l'offre globale du territoire

Un accompagnement des familles

- Un centre socioculturel proposant des activités familiales relations parents-enfants et un soutien des parents (notamment via le Ram) , un projet de développer l'accompagnement à la parentalité avec des animations collectives familles dans le cadre du projet social 2021-2024.
- Un souhait des parents d'être accompagnés dans la parentalité.

Les enjeux

Une faible diversité des offres sur le territoire en termes d'accueil du jeunes enfants :

- majoritairement des modes de garde individuels
- un déséquilibre territorial avec des structures d'accueil collectif uniquement à l'ouest du territoire sur 2 quartiers

Un nombre d'assistantes maternelles qui diminue

- Un taux de couverture de la petite enfance relativement bas.
- Un nombre d'assistantes maternelles en diminution du fait d'un vieillissement de ces dernières, mais également de reconversion.

Un enjeu de coordination et d'harmonisation de l'offre et des tarifs entre les quartiers.

Une difficulté liée à la mobilité chez les jeunes, les adolescents et jeunes adultes

Un enseignement à distance qui renforce une tendance déjà présente de décrochage/phobie scolaire

Des conseils à la parentalité très demandés auprès des proches, des professionnels de santé ou de l'école pouvant également servir de relais d'informations et/ou de réorientation des offres d'accompagnement à la parentalité sur le territoire



Synthèse petite enfance, enfance, jeunesse et familles

Les pistes de réflexion

Adaptation de l'offre et communication sur l'existant

- Quel maillage du territoire pour équilibrer l'offre en termes d'accueil des jeunes enfants ?
- Comment accompagner la professionnalisation dans le domaine de la petite enfance ? Sur quels leviers s'appuyer pour soutenir l'installation des assistantes maternelles ?
- Comment repenser l'adéquation des offres en faveur du soutien à la parentalité, en lien avec le centre socioculturel, et favoriser la communication sur les offres de services ?

Coordination et articulation des acteurs

- De quelle manière favoriser l'interconnaissance des acteurs et identifier le rôle et le positionnement du CCAS en lien avec le centre socioculturel ?